

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

**ABONNEMENTS
EGYPTE, ÉTRANGER**

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique **PUBLIOR**

Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Rédacteur en chef : L. NEUMAN

Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

L'Augmentation des crédits de la Défense Nationale

Comment le Gouvernement compte y faire face

Les rumeurs au sujet d'un emprunt

D'une Semaine à l'Autre

La Revue Politique Egyptienne

Nos Etudes Financières

The Anglo-Egyptian Land Allotment Cy.

Le problème des dettes Hypothécaires

Le projet de loi accordant des facilités aux débiteurs hypothécaires solidaires

A la Chambre des Députés

Les Ventes de Coton à fixer

Discussion du projet de loi modifiant les clauses de
certaines ventes de coton à fixer

En Marge de la Guerre

La Situation Economique des Pays Balkaniques

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Infor-
mation Financières- Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

AUGMENTATION DES CRÉDITS DE LA DÉFENSE NATIONALE

COMMENT LE GOUVERNEMENT COMPTE Y FAIRE FACE

Les rumeurs au sujet d'un emprunt

L'orage qui semblait, il y a quelques jours, devoir éclater sur la Méditerranée, s'est éloigné au moins pour le moment de nos rivages.

L'inquiétude qui s'était manifestée s'est évaporée et l'on espère de plus en plus, que le bon sens aidant, certains pays n'essayeront pas de compliquer la situation actuelle en se rangeant du côté de la bande de bandits qui ont réduit tant de nations à l'esclavage, et qui un jour proche, espérons-le, auront le sort qu'ils ont de loin mérité.

Mais quoique l'inquiétude se soit dissipée, il n'en demeure pas moins que dans les circonstances actuelles, et tant que la paix ne sera pas revenue, nous devons demeurer vigilants, et être toujours prêts à faire face à toute éventualité et à repousser toute attaque qu'un pays malintentionné pourrait diriger contre nous.

En tout cas même si la question de la participation de l'Italie à la guerre, n'avait pas été de nouveau à l'ordre du jour, le Gouvernement n'aurait pu que prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de certains travaux militaires rendus urgents par l'envahissement de la Scandinavie et la modification du caractère de la guerre qui, sur terre, est entrée enfin dans sa phase active.

Il y a une dizaine de jours, le Ministère de la Défense présentait une note demandant l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un million de livres. Mais ce montant a été par la suite réduit à 675.000 livres. En resterons-nous là ?

Tout dépend évidemment de la tournure que prendront les choses.

Cependant, le Gouvernement doit dès à présent songer à la possibilité d'un nouvel accroissement des crédits consacrés à la défense nationale, et préparer un plan qui devra lui permettre le moment venu de faire face aux nouvelles dépenses, le plus rapidement possible et avec le moins d'inconvénients pour le contribuable.

En tous les cas, en ce qui concerne les crédits qui viennent d'être approuvés le Gouvernement n'a pas été lent à prendre une décision relative aux ressources qui lui seront nécessaires.

Le bruit avait tout d'abord couru que le Gouvernement aurait l'inten-

tion de réduire les salaires des fonctionnaires de l'Etat de 10 pour cent. Cela aurait naturellement représenté une économie très appréciable.

Mais nos dirigeants ont démenti qu'ils avaient l'intention de recourir à une telle mesure. Les considérations qui ont dû pousser le Gouvernement à ne pas s'arrêter à une solution pareille nous paraissent évidentes : à un moment où le coût de la vie a très sensiblement haussé il ne serait pas équitable de réduire les appointements des serviteurs de l'Etat, et surtout d'une certaine classe de ceux-ci.

Le Gouvernement s'est décidé à augmenter légèrement les impôts existants en leur ajoutant une surtaxe s'élevant à 1 pour cent de leur montant. Cette surtaxe sera, d'après le rescrit signé par le Souverain, appliquée en sus des impôts fonciers, des taxes sur la propriété bâtie, les revenus des valeurs mobilières, les bénéfices industriels et commerciaux, sur les revenus du travail, des droits douaniers (exportation et importation) et des droits d'accise touchant les produits importés ou fabriqués sur place.

Cette surtaxe de 1 pour cent rapportera L.E. 375.000. Le reste soit 300.000 livres serait obtenu grâce à la majoration de 8 à 10 pour cent de l'impôt sur les revenus des biens mobiliers.

Certaines informations d'après lesquelles le Gouvernement songerait à imposer une taxe sur l'Unifiée et la Privilégiée ont été catégoriquement démenties par les autorités.

Voilà donc où nous sommes, pour le moment. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il faut songer à l'avenir. A quelle source de revenus le Gouvernement fera-t-il appel si de nouvelles dépenses s'avèrent indispensables ?

Le Premier Ministre ne vient-il pas d'annoncer d'ailleurs que le Gouvernement étudiait les moyens qui pourraient lui permettre d'accroître les ressources de l'Etat ?

Des bruits ont couru à l'effet que le Gouvernement penserait à l'émission d'un emprunt. Ces bruits sont-ils fondés ou bien sont-ils aussi injustifiés que les informations identiques qui à plusieurs reprises il y a quelques mois avaient été mises en circulation et ensuite démenties ?

Le Premier a en tous les cas, paraît-il, affirmé que le Gouvernement n'envisageait pas l'émission d'un emprunt. Pour quelles raisons pourrait-on y avoir recours ?

La question est évidemment très complexe et de nombreux facteurs doivent être pris en considération si l'on veut éviter de porter préjudice à l'économie du pays.

Il est bien entendu, sage de tirer le plus de ressources possibles des impôts. Mais il arrive un moment où ceux-ci se dévorent eux-mêmes, et où l'accroissement des impôts ne peut qu'aller à l'encontre du but que l'on se propose et produise une réduction dans les revenus fiscaux de l'Etat. Le cas de la bière est encore frais dans notre mémoire. Le Gouvernement d'ailleurs n'a pas tardé à se rendre à l'évidence et à revenir en arrière.

Il ne faut pas oublier que le coût de la vie a haussé, et que cette hausse a eu pour effet dans certaines classes du pays surtout, une réduction de la consommation. Une nouvelle augmentation d'impôts qui aurait sa répercussion sur le coût de la vie ou qui réduirait le pouvoir d'achat (ce qui revient au même) accentuerait la diminution de la consommation. Si cela va trop loin il pourra en résulter une crise, et par ricochet une réduction des bénéfices, enfin une chute dans les revenus de l'Etat.

L'emprunt est alors une solution commode, mais elle a plusieurs inconvénients : dont le principal est qu'il faut en assurer le service et pour cela trouver de nouvelles ressources. Comme on le voit, l'emprunt n'est pas une solution. Il ne fait que donner un délai de grâce, et le problème reste entier.

Ce qui est difficile dans tout cela c'est de trouver le juste équilibre. C'est ce que fait le Gouvernement britannique qui sait doser en temps voulu l'emprunt et l'impôt, tout en prenant toutes les mesures pour éviter ou prévenir l'inflation.

Nous sommes convaincus d'ailleurs que le Gouvernement étudie de près toutes ces questions et qu'il saura prendre les décisions qui lui permettront de couvrir toutes ses dépenses, tout en préservant l'économie du pays de toute perturbation.

EDGARD ANZARUT.

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

La semaine politique a été surtout marquée par les déclarations du président du Conseil à la Chambre sur l'Égypte et la situation internationale.

En raison de l'importance de ce discours, qui a servi à clarifier l'atmosphère, nous croyons utile de le publier in extenso, à titre documentaire.

A le relire attentivement, nos lecteurs trouveront de nouvelles raisons de croire à un avenir plus serein pour les pays d'Orient.

Quand on songe au rôle fondamental que la confiance joue dans les rapports entre hommes, surtout par les temps de crise que nous traversons, tout ce qui peut contribuer à la fortifier est le bienvenu. C'est dans cet esprit que nous publions ici la déclaration présidentielle.

LE SEMAINIER.

La politique du gouvernement égyptien à l'époque actuelle est claire, évidente et franche, dans les différentes situations qui se sont manifestées au cours des derniers mois.

Dès que la guerre eut éclaté entre plusieurs pays d'Europe, notre politique extérieure s'est immédiatement dirigée vers les Etats démocratiques aux côtés desquels nous sommes placés. En prenant position auprès des démocraties, l'Égypte a agi conformément à l'esprit de son peuple et à son propre intérêt, sans compter qu'elle a observé en même temps les dispositions du traité anglo-égyptien.

LES DROITS ET LES DEVOIRS DE L'EGYPTE

L'Égypte ne ménagera aucun effort pour accomplir son devoir. En outre, elle a foi en ses droits et en son avenir; elle a foi en sa dignité et n'a laissé échapper aucune occasion de confirmer ses droits et de sauvegarder son avenir.

Comme nous sommes en temps de guerre, nous ne saurions, tous les jours, recourir à la propagande et parler de tous les actes gouvernementaux. Il y a des pièces à la Présidence du Conseil et au ministère des Affaires Etrangères, déterminant l'attitude du gouvernement égyptien dans tous les événements qui se sont déroulés au cours de ces derniers mois.

LA POLITIQUE DES PEUPLES D'ORIENT

A côté de cette politique, il y en a une autre: la politique des peuples d'Orient. Dès l'aube de son histoire,

l'Égypte n'a cessé de raffermir ses liens avec ces pays voisins. La première occasion qui se soit présentée à l'Égypte, en tant qu'Etat indépendant, est celle où elle a manifesté son appui aux Etats arabes, au cours du



Congrès palestinien. Là, l'Égypte a acquis une situation privilégiée, car il a été établi que celle-ci, loin de viser à un intérêt personnel, n'agissait que pour répondre aux devoirs de fraternité et parce qu'elle souhaitait à ces pays une vie heureuse et digne.

Après ce Congrès, les rapports se sont poursuivis entre l'Égypte et les pays arabes, dans les meilleures conditions.

LE PROBLEME PALESTINIEN

Au cours de la semaine dernière, un nouveau rapprochement a eu lieu: des bases provisoires ont été posées pour le règlement du problème palestinien en vertu du Livre Blanc, bases qui prépareront le terrain à une solution définitive.

Une autre phase importante du problème est celle des chefs palestiniens exilés. A la suite des pourparlers, on a abouti à l'atténuation d'un grand nombre de jugements alors que plusieurs des bannis ont été autorisés de regagner le pays.

Actuellement, nous procédons à une nouvelle médiation à laquelle participent aussi les Etats arabes.

Un conflit avait surgi entre le gouvernement séoudite et le gouvernement irakien au sujet de certaines frontières. Mais on a abouti à une entente dont les bases ont été arrê-

tées. Or, il fallait un arbitre pour mettre en application cet accord. On a donc eu recours, cette fois, à l'arbitrage de l'Égypte, alors que, jadis, on s'adressait à d'autres pays. L'Égypte ne saurait qu'apprécier à sa juste valeur cette marque de sympathie. L'échange des documents relatifs aux travaux de réformes au Hedjaz, vient d'avoir lieu.

Autant de questions où le gouvernement s'inspire de la volonté du peuple et de la Chambre.

Certains députés ont fait allusion au problème syrien. Mais cette question est différente des autres et les circonstances actuelles sont dures. Quoiqu'il en soit, dès que nous aurons reçu les détails nécessaires, nous ne manquerons pas d'agir pour tâcher d'atténuer la rigueur des jugements.

LA SITUATION INTERNATIONALE

J'ai précédemment fait une déclaration au sujet de la situation internationale. Depuis lors, il n'y a eu qu'une page glorieuse: la page des Alliés dans la Mer du Nord. Le conflit surgissait autour du désir de l'Allemagne d'obtenir les matières premières dont elle avait besoin. Cependant, les Alliés lui ont barré cette route par le blocus maritime et les accords commerciaux. Ainsi, les démocraties ont brisé les espoirs de l'Allemagne sur la stabilisation de sa situation en Scandinavie et au Danemark, grâce à la victoire navale franco-anglaise. Car cette victoire était éclatante, au double point de vue militaire et stratégique. Aussi il sera possible aux Alliés de maintenir une partie de leur flotte dans d'autres mers, ce qui atténue sensiblement sinon totalement, le danger qui avait surgi au cours de ces deux dernières semaines.

LA VOIX DE L'EGYPTE

Quant au point de savoir si l'Égypte doit avoir voix au chapitre au moment de la conclusion de la paix, ce serait là le droit de l'Égypte au cas où elle aurait participé à la guerre. Et même au cas où elle n'y participerait pas si des questions touchant à ses intérêts surgissent.

Le gouvernement actuel veille jalousement sur les droits du pays dans ce domaine. Mais un gouvernement qui ne saurait en faire quotidiennement un objet de propagande et de publicité.

(Lire la suite en page 17).

NOS ÉTUDES FINANCIÈRES

THE ANGLO-EGYPTIAN LAND ALLOTMENT CY.

Cette Société a été constituée en 1905 au capital de L.E. 500.000 représenté par 125.000 actions de L.E. 4 chacune. Il a été créé en outre 62.500 parts de fondateurs. Dès 1908, la Société fut autorisée par une assemblée générale extraordinaire de réduire son capital par voie de rachat de ses actions en bourse, qui côtaient au-dessous de leur valeur nominale. Le capital fut ainsi progressivement réduit jusqu'en 1922, date à laquelle il ne comportait plus que 25.556 actions, soit L.E. 106.224. Cette année, la Société acquit deux propriétés agricoles contre remise de 63.348 actions, dont la création fut autorisée à cet effet par une assemblée générale extraordinaire. Le capital fut ainsi porté à L.E. 359.616 en 89.904 actions. Ce dernier ne subit guère de modification jusqu'en 1930, époque à laquelle il s'élevait à 89.853 titres. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en avril 1930 ratifia la proposition du Conseil d'Administration d'unifier le capital par l'échange des 62.500 parts de fondateurs contre des actions ordinaires à raison de 1 action contre 10 parts. Les porteurs de parts de fondateurs ayant accepté cet échange, il fut émis 6.250 actions par prélèvement de L.E. 25.000 de la réserve spéciale et procéda au susdit échange. Le capital fut ainsi porté à L.E. 384.412 représenté uniquement par 96.103 actions ordinaires de L.E. 4 chacune. La Société faisant toujours usage de la faculté de pouvoir racheter ses titres en bourse au-dessous de leur valeur nominale, a procédé depuis l'année 1930, à l'achat de 12.575 actions, de sorte qu'aujourd'hui le capital n'est plus que de 83.258 actions de L.E. 334.112.

Suivant les statuts, les bénéfices nets sont à répartir de la manière suivante : après prélèvement de 5 0/0 pour le fonds de réserve statutaire, il est distribué un dividende de 5 0/0 aux actions. Sur le solde, 10 0/0 reviennent au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux actions.

Voici comment se présentent les bilans des deux dernières années :

	31 Dec. 1938	31 Dec. 1939
	L.E.	L.E.
Actif		
Propriétés Agricoles	293.256	293.147
Construction, Installation, etc.	9.283	8.471
Bétail, stocks en magasin, etc.	3.279	3.813
Dépenses afférentes prochains exercices	2.118	2.682
Coton à régler	7.893	16.007
Acheteurs terrains	51.922	49.652
Débiteurs divers	35.572	29.693
Portefeuille	35.443	34.423
Caisse et Banques	513	526
	436.280	438.415
Passif		
Capital	335.656	334.112
Créditeurs divers	38.237	26.693
Réserves et provisions	50.523	51.451
Coton à régler	8.429	13.769
Profits et Pertes	3.435	12.390
	436.280	438.415

Les propriétés agricoles de la société ne subissent pas de chan-

gement d'une année à l'autre. Ce domaine occupe une superficie de 4.394 feddans, dont 1.562 dans la Gharbieh et le reste dans la Dakhalieh.

Il y a peu de changement également dans la valeur des constructions, des installations, du matériel agricole, etc.

Par contre, la récolte de coton étant plus abondante et les prix obtenus meilleurs, le solde du coton à régler passe d'une année à l'autre de L.E. 7.893 à L.E. 16.007.

Des rentrées substantielles ont ramené les comptes débiteurs de L.E. 35.572 en 1938 à L.E. 29.693, alors que les débiteurs pour achats de terrains ont également réduit leurs dettes de plus de deux mille livres.

Le portefeuille-titres a subi une diminution de mille livres. La valeur boursière de ces titres s'établit à ce jour à plus de L.E. 44.000, soit une plus-value de L.E. 10.000 environ. La composition de ce portefeuille se présente comme suit :

3000 Actions Ordinaires Société Anonyme de Wadi Kom-Ombo.

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAÏ & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire :
21, AVENUE FOUAD 1er-Imm. "LA GENEVOISE"
B.P. 844 — Tél. 46025

(Bureaux à Alexandrie :
10, RUE DE LA POSTE
B.P. 397-Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

"SUPERCRETE"

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

"SEAWATER CEMENT"

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 tonnes

R.C. Caire, No. 18424.

110 Parts de Fondateur Société Anonyme de Wadi Kom-Ombo.

11.025 Actions Ordinaires Anglo-Belgian Co. of Egypt, Ltd.

475 Obligations Société Générale des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte.

500 Actions Ordinaires Société Viticole et Vinicole d'Egypte.

300 Actions Les Grands Hôtels d'Egypte (Ex-Nungovich).

1.750 Actions Société Générale Immobilière d'Egypte (Immobilia).

Dans notre calcul, nous n'avons pas tenu compte des actions de l'Immobilia qui représentent des titres d'une valeur nominale de L.E. 10 chaque.

Au Passif, relevons la diminution des comptes créditeurs qui reviennent de L.E. 38.237 en 1938 à L.E. 26.693. Les rentrées plus importantes enregistrées au cours du dernier exercice ont permis à la société de diminuer dans une large mesure ses engagements.

Les réserves et provisions ont réalisé un accroissement de mille livres.

Enfin les profits de l'année sont sensiblement meilleurs comme on pourra s'en rendre compte, d'ailleurs, par la comparaison des comptes de Pertes et Profits des années 1938 et 1939.

Compte de Pertes et Profits

	31.12.38	31.12.39
Avoir	L.E.	L.E.
Bénéfice exploitation agricole	1.746	14.007
Intérêts sur Placements	5.901	3.755
Recettes diverses	—	540
Bénéfice sur ventes terrains	309	242
	<u>7.956</u>	<u>18.544</u>
Doit		
Frais généraux	4.479	4.449
Amortissements	1.049	1.186
Réserve statutaire	116	648
Bénéfices nets	2.212	12.311
	<u>7.956</u>	<u>18.544</u>

L'amélioration dans les résultats de l'exploitation est remarquable. Elle est due aux méthodes toujours nouvelles et plus rationnelles appliquées par la Société. D'autre part, cette dernière tend à accroître les superficies qu'elle exploite directement au lieu de

les louer, augmentant ainsi le rendement de l'exploitation.

La Société a distribué cette année un coupon de P.T. 8 contre 4 l'année dernière. Elle a pu, d'autre part, reporter à nouveau une somme de L.E. 5.708.

L'analyse des bilans que nous venons de faire a permis de souligner la situation particulièrement brillante de la Société. Ce résultat a été obtenu grâce à une administration saine et prudente, et à des méthodes d'exploitation ultra-modernes.

Nous avons vu que la Société a su retirer le plus d'avantages de son exploitation agricole. Elle a, par ailleurs agi avec prudence dans la constitution de son portefeuille, qui, malgré le marasme boursier, enregistre une plus-value de près de 30.000 livres, en tenant compte de la valeur des actions «Immobilia».

Il y a quelques années, l'action Anglo-Egyptian Allotment valait

près de L.E. 2 1/2. Aujourd'hui ce titre cote L.E. 3. Mais, même à ce prix, l'action est au-dessous de sa valeur intrinsèque qui s'établit à environ L.E. 4, en ne tenant compte que du domaine, dans une proportion de 70 0/0, des créances et du portefeuille seulement. Il existe donc, encore pour l'action Anglo-Egyptian Allotment une importante marge de plus-value.

L. N.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er Septembre 1939 au 17 Avril 1940, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 135.759 cantars et celle de l'intérieur 262.958 soit un total de 398.717 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 816.294 ardebs contre 742.186 ardebs il y a un an.



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne

R.G. Alex. No. 278

Fondateur : ÉMIN YÉHIA PACHA

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23, RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail
Automobiles, Vol, Transports, etc.

LE PROBLÈME DES DETTES HYPOTHÉCAIRES

LE PROJET DE LOI ACCORDANT DES FACILITÉS
AUX DÉBITEURS HYPOTHÉCAIRES SOLIDAIRES

Après avoir élaboré et promulgué la fameuse loi dite de règlement des dettes hypothécaires, destinée à protéger les propriétaires de terrains grevés de plusieurs hypothèques, le Parlement Egyptien, sur la proposition du Gouvernement, est en voie de consacrer un nouveau projet destiné, cette fois, dans un domaine voisin, à protéger les débiteurs hypothécaires solidaires.

Nous avons déjà donné un aperçu de la législation projetée.

On sait dans quelles pénibles conditions la première loi a été votée et surtout mise en application.

On sait surtout comment, après son vote, elle s'est trouvée élargie, quant à ses répercussions, par un mode d'exécution trop souvent conditionné par des interventions parlementaires dont de nouveaux effets sont en train de se faire sentir.

Ainsi vient-on d'assurer une nouvelle suspension des ventes par voie, cette fois, d'instructions administratives (*).

Ainsi le Ministre des Finances a-t-il dû déclarer au Parlement que la Commission des Dettes Hypothécaires était souveraine dans l'application de la loi et qu'elle pouvait n'appliquer l'arrêt d'exécution de cette loi que dans telle mesure qu'elle estimerait opportune.

Revenons maintenant plus en détail sur le projet de loi destiné à protéger les débiteurs hypothécaires solidaires.

Il s'agit, d'après le Gouverne-

ment, de consolider la situation de l'ancien propriétaire indivis, après sa sortie de l'indivision, ainsi que celle du tiers détenteur ou de l'héritier d'une part divisée dans un bien hypothécairement indivis.

Cette protection, bien entendu, n'est en principe accordée par le projet qu'aux débiteurs qui auraient prouvé leur bonne volonté dans le règlement de leur quote-part dans la dette hypothécaire originaire.

Ceci posé, le fond même de la situation juridique n'est pas modifié.

La protection accordée aux débiteurs dont il s'agit ne comporte pas le cantonnement de l'hypothèque et n'affecte pas le principe de l'indivisibilité de cette hypothèque.

La loi, telle qu'elle a été votée par la Chambre des Députés le 9 Avril 1940, organise un système de procédure par lequel le débiteur que le législateur entend protéger peut obtenir la suspension de la vente quant à la quote-part qui lui appartient. Ce débiteur peut obtenir la suspension de la vente en assignant le créancier poursuivant et le débiteur principal ou les codébiteurs ou les cohéritiers, suivant qu'il s'agit d'une demande formulée par un tiers détenteur ou un codébiteur ou un cohéritier.

C'est le juge compétent à connaître de la procédure d'expropriation qui sera saisie d'une telle demande.

Il va de soi que cette assignation ne fera pas obstacle à la vente des biens qui ne concernent pas le demandeur.

Le Tribunal jugera d'urgence; sa décision ne sera pas susceptible d'opposition; le délai d'appel est réduit à dix jours à partir de la signification du jugement; toute cette procédure est de nature urgente.

Pour que le Tribunal soit amené à suspendre la procédure quant aux biens visés par la demande, il faut qu'il lui soit justifié de plusieurs conditions remplies.

Il faut tout d'abord que le tiers détenteur, le co-débiteur ou le cohéritier soit propriétaire d'une part désormais divisée et qu'il justifie avoir payé ou avoir offert réèlement de payer au créancier la quote-part lui incombant dans les termes échus, les intérêts moratoires et les frais.

Il est précisé que cette quote-part sera fixée proportionnellement à la valeur des terres appartenant au demandeur par rapport à l'ensemble des terres hypothéquées faisant l'objet de poursuites d'expropriation.

Il faut en second lieu, pour que la demande soit recevable, qu'elle soit formulée après la réclamation du créancier et avant l'insertion de la vente forcée.

Il faut en troisième lieu, du moins pour les débiteurs du Crédit Foncier Egyptien et de la Land Bank, à l'exclusion des autres créanciers, que les biens qui appartiennent au tiers détenteur, au codébiteur ou au cohéritier aient une superficie inférieure à 20 feddans ou soient grevés d'un impôt inférieur à quinze livres par an.

Il faut enfin que le Tribunal ne soit pas en mesure de constater que les conditions de l'exploitation des terres qui font l'objet de l'expropriation, notamment l'irrigation et le drainage, ne rendent pas la suspension demandée préjudiciable à la totalité du fonds.

Si ces diverses conditions sont réunies, le tiers détenteur, le codébiteur ou le cohéritier débiteur d'une dette hypothécaire indivise obtiendront la suspension de la vente quant aux biens divisés leur appartenant.

La demande, par le seul fait qu'elle est formulée et que le Tribunal en est saisi, emporte la suspension de la vente, mais uniquement quant aux biens qu'elle concerne, sauf à modifier la mise à prix s'il y a lieu.

Malgré cette suspension, le créancier poursuivant peut continuer la procédure d'expropriation à ses risques et périls, mais jusqu'à la fixation de la vente seulement.

(*) Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur la décision prise à ce sujet par la Cour d'Appel Mixte en son Assemblée Générale du Mardi 23 courant, — décision qui a été relatée par certains journaux sous une forme qui en dénature et en étend la portée. Il s'agit, en effet, seulement d'une invitation aux magistrats délégués aux audiences des criées à tenir compte de certaines circonstances spéciales signalées par le Gouvernement Egyptien comme constitutives des «raisons graves» susceptibles d'amener le magistrat à accorder un renvoi de la vente dans la mesure, bien entendu, des délais autorisés par l'art. 622 C. Proc.

Telle est la procédure nouvellement consacrée, destinée, dans des cas assez nombreux, à contre-carrer les droits que les créanciers hypothécaires tiennent du Code et de leur contrat.

Pour rendre les nouvelles dispositions plus efficaces dans le sens de la protection des débiteurs, le projet édicte la nullité de toute convention contraire.

Nous avons dit plus haut que les nouvelles dispositions législatives ne constituent en vérité qu'un système de procédure n'effectant pas le fond du droit du créancier.

En effet, si celui-ci peut être contraint de laisser de côté la quote part du débiteur qui aura payé sa portion dans la dette, si le créancier peut ainsi être contraint d'exproprier d'abord la quote-part des autres débiteurs qui n'ont pas payé leur portion de la dette, il n'en aura pas moins le droit, si cette expropriation ainsi cantonnée ne le remplit pas de sa créance totale, de se retourner contre le débiteur qui avait obtenu la suspension des poursuites quant à sa quote-part.

Mais il ne pourra revenir à cette procédure que lorsqu'il sera démontré que le produit de l'expropriation n'a pas été suffisant et en accordant au débiteur un délai de dix jours pour solder la créance.

Dans la distribution des biens expropriés, c'est-à-dire de la quote-part non soustraite à la vente, le créancier hypothécaire, toujours en hommage au principe de l'indivisibilité de la dette, est colloqué pour la totalité de sa créance, sauf subrogation du débiteur qui a été exproprié.

C'est après cette distribution que le créancier non entièrement payé pourra se retourner contre le débiteur qui avait pu obtenir la suspension de la vente pour ce qui le concernait.

La loi en voie d'élaboration est en somme une loi d'exception quoi qu'en dise la note par laquelle le Gouvernement a déposé le projet au Parlement.

Ainsi n'est-elle applicable que pour une période de cinq ans seulement à partir de sa publication.

Ainsi également n'est-elle applicable qu'à certains débiteurs de bonne volonté qu'elle espère en quelque sorte sauver d'une procédure qui ne leur aurait laissé que des recours fastidieux et coûteux.

Une disposition transitoire édicte que la nouvelle loi sera applicable même aux procédures d'expropriation commencées avant sa

publication, même à celles dans lesquelles la date de la vente aura déjà été fixée, à la seule condition que la demande soit introduite dans les deux mois de la date de la mise en vigueur de la loi, c'est-à-dire, en l'espèce, dans les deux mois de sa publication au *Journal Officiel*.

Telle est l'économie générale de ce nouveau projet conçu dans le cadre de la protection des débiteurs hypothécaires.

Plus équitable que la première mesure législative prise en faveur des débiteurs hypothécaires, moins compliqué aussi et par conséquent moins susceptible d'abus, le projet que nous venons d'analyser, voté sans discussion par la Chambre des Députés en sa séance du 9 Avril, a été transmis au Sénat dès le lendemain et fera probablement l'objet d'une immédiate promulgation.

Le Journal des Tribunaux Mixtes.

L'IMPORTATION EN SUISSE DU COTON AMÉRICAIN

Plusieurs fois on a eu l'occasion de lire ces derniers temps que, depuis la guerre, les pays neutres d'Europe importent de grandes quantités de coton. C'est ainsi qu'on a dit par exemple que la Suisse a importé de Septembre à Décembre 1939 cent soixante fois la quantité de cotons américains de la même période de l'année précédente. Inutile de dire que c'est tout-à-fait faux. Ces chiffres erronés proviennent principalement du fait que jusqu'au commencement de la guerre, les statistiques d'exportation des E. U. A. ne mentionnaient que très rarement des exportations pour la Suisse. Les embarquements pour ce pays figuraient dans les chiffres d'exportation pour les pays des ports de destination (Rotterdam, Anvers, Havre, Gênes, etc.). En outre, une grande partie des besoins suisses en cotons américains et autres a été couverte, avant la guerre, sur les marchés importateurs du Havre, Brême et Liverpool et ne pouvaient par conséquent figurer dans les chiffres d'exportation des pays producteurs respectifs comme envois pour la Suisse.

Le commerce de coton a dû s'adapter aux circonstances nouvelles et depuis la guerre les statistiques

des pays producteurs, donnent comme destination finale de leurs exportations les pays des acheteurs effectifs de leur marchandise. En prenant en considération ce changement et en tenant compte des plus grandes quantités de coton brut absorbé par l'industrie textile suisse pour ses propres besoins militaires, nous verrons que la situation est tout-à-fait normale.

La moyenne des importations suisses de cotons américains a été de 1930 à 1938 de 40.000 balles par an. En 1939, la Suisse en a importé 42.300 balles. Ce chiffre est inférieur aux importations des années 1932 et 1933. Il est vrai que les importations suisses pendant les derniers mois de 1939, ont été un peu plus importantes que pendant la même période de 1938, mais ceci ne représente rien d'extraordinaire si on prend en considération que les filateurs suisses ont été obligés par leur Gouvernement de tenir une réserve de guerre.

A titre de renseignement et pour prouver combien, malgré les circonstances extraordinaires, la Suisse a importé relativement très peu de cotons américains en 1939, nous voudrions encore donner la comparaison suivante:

Pays importateurs:	Saison actuelle	Dernière Saison
	jusqu'à fin Février 1940	jusqu'à fin Février 1939
	Balles	Balles
Grande Bretagne	1.596.559	372.694
France	674.057	357.563
Italie	460.000	237.555
Chine	344.375	56.658
Canada	270.471	154.435
Espagne	254.089	14.500
Suède	170.705	72.899
Belgique	160.503	72.861
Portugal	31.339	3.039

Pour terminer ajoutons encore que la Suisse a strictement défendu l'exportation de tout coton importé, depuis le commencement des hostilités.

A la Chambre des Députés

LES VENTES DE COTON A FIXER

Discussion du projet de loi modifiant les clauses de certaines ventes de coton à fixer

La Chambre a discuté récemment le rapport de la Commission du coton et des céréales sur le projet de loi.

LE RAPPORTEUR donne lecture du rapport:

*Rapport de la Commission
du Coton et des Céréales.*

A la date du 20 Février 1940, la Chambre a renvoyé à la commission un projet de loi modifiant les clauses de certaines ventes de coton dont il est convenu que le prix sera fixé ultérieurement.

La commission a examiné ce projet de loi à ses séances des 22, 26 et 29 Février et des 4, 7 et 11 Mars 1940. A ces séances assistaient le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances pour les affaires cotonnières et M. Mohamed Tamam, Directeur Technique du Sous-Secrétaire d'Etat pour les affaires cotonnières, délégués par le Ministère des Finances.

Après avoir pris connaissance de la note explicative accompagnant le projet et entendu les explications fournies par le Ministère des Finances, la commission s'est rendu compte que ce projet de loi est le résultat d'une étude et d'un échange de vues qui ont eu lieu à la suite des objections formulées contre le décret-loi No.131 de 1939, promulgué le 9 Novembre 1939, contenant des dispositions applicables aux ventes de coton à un prix à fixer ultérieurement, à l'exception de celles effectuées à la Bourse de Minet El-Bassal ou francostation. Les commerçants de Minet El-Bassal avaient protesté contre le droit donné au vendeur de fixer le prix jusqu'au seizième jour du mois dont les contrats doivent servir de base pour cette fixation, estimant que cela les expose à maintenir des positions en bourse, au détriment de leur intérêt. D'autre part, certains producteurs qui avaient le droit de fixer le prix au delà de la date désignée dans le décret-loi avaient également protesté contre la restriction de ce droit.

Pour ces considérations, le ministre a estimé utile de modifier le susdit décret-loi, à la lumière de ces

objections et en s'inspirant de certaines suggestions émises tant par les membres de la Commission des Finances de la Chambre que par les commerçants (au sujet du transfert d'une échéance à l'autre deux fois ou en une seule saison, et au sujet de l'arrivée au commerçant de l'ordre de fixation du prix avant la clôture.

Dans son désir de s'assurer que les dispositions de ce projet de loi sont dans l'intérêt des cultivateurs et des commerçants, le ministre a tenu à connaître l'avis du Syndicat Agricole. Celui-ci a déclaré que ces modifications sont dans l'intérêt de tous et a proposé que les prix d'ouverture soient ajoutés à ceux que le vendeur a le droit de prendre comme base

pour la fixation du prix, de manière à ce qu'il y ait cinq délais. Le ministre a réalisé cette proposition. Le projet de loi comporte:

1.) La détermination du dernier jour pour la fixation du prix est laissée à la liberté des contractants, sauf à maintenir la disposition exigeant la répartition du coton sur trois jours, non compris les jours de fermeture, si le vendeur n'use pas de son droit de fixer le prix à la date prévue par le contrat.

2) La fixation des prix aura lieu sur la base de l'un des prix d'ouverture ou sur la base des cotations de 11 h. 45, 12 h. 15, 12 h. 45 et 1 h. p.m., à condition que l'ordre de fixation du prix parvienne à l'acheteur dans un délai lui permettant de

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Échéance fixe ; émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte
et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse.
Service spécial de Caisse d'Épargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

faire, le cas échéant, à l'heure indiquée dans l'ordre l'opération correspondante de couverture.

3.) Le vendeur aura le droit de transfert d'une échéance à l'autre aux conditions prévues par le projet; mais il n'aura pas le droit de transfert d'une échéance d'une saison à une échéance de la saison suivante.

4) Le décret-loi No.131 de 1939 est abrogé. Toutefois, ses dispositions continueront à être applicables aux contrats de vente de coton conclus antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi.

La majorité de la commission estime que ce projet de loi modifiant le décret-loi No. 131 de 1939 contient les garanties suffisantes pour sauvegarder l'intérêt du cultivateur et du commerçant à la fois.

Toutefois, la minorité s'oppose au projet de loi, non dans son ensemble mais dans le détail. Ainsi, dans le texte relatif à la fixation du prix, il est dit que le vendeur doit aviser l'acheteur " dans un délai lui permettant... ". La minorité estime que ce terme est élastique. Elle est d'avis de fixer ce délai à une heure avant la clôture à partir de l'heure d'arrivée inscrite sur le télégramme. L'idée de la minorité est que cette fixation empêchera tout différend entre le vendeur et l'acheteur sur l'interprétation de ces termes, différend qui pourrait occasionner un procès. Or les tribunaux pourraient différer dans la fixation de ce délai et il faudrait beaucoup de temps pour que la Cour rende un arrêt qui fasse jurisprudence. C'est pourquoi la minorité de la commission demande la modification du texte de la loi en fixant le délai avec précision, afin d'éviter les litiges entre le vendeur et l'acheteur.

La minorité objecte encore que le projet de loi donne à l'acheteur le droit d'exiger du vendeur la fixation du prix à la date convenue. Le commerçant acheteur pourrait, par exemple, exiger du vendeur qui vend son coton sur la base du contrat Novembre, que la fixation du prix ait lieu le 30 Octobre, alors que la loi du 9 Novembre 1939 donne au vendeur le droit de fixer le prix sur la base des prix de l'un des jours des 16, 17 et 18 Novembre. Le but du législateur était de protéger le vendeur contre la pression des filières du mois de Novembre, par exemple. La minorité n'accepte de perdre ce privilège du vendeur que si elle est compensée par la fixation du montant du rapport d'un mois à l'autre, dans une proportion ne dépassant les dépenses effectives du rapport; intérêts, assurance et emmagasinage. Elle propose qu'une disposition soit prévue à cet effet dans la loi.

La Commission a l'honneur de soumettre son rapport à la Chambre, en la priant d'approuver le projet de loi.

L'honorable AHMED EL-MELEIHI BEY déclare qu'il existe un procédé de vente qui consiste pour le cultivateur à consigner son coton au commerçant sauf à en fixer le prix ultérieurement. Il estime que ce procédé vicie la loi de l'offre et de la demande, car le commerçant prend consignment du coton en payant une petite partie de son prix et l'expédie aux usines. Il en résulte que le commerçant et les usines ayant reçu les quantités dont ils ont besoin, le mouvement d'achat se ralentit.

L'honorable député propose de retourner le projet à la commission, pour qu'elle examine cette question et prévoit au projet un texte interdisant complètement ce mode de vente.

LE MINISTRE DES FINANCES prie la Chambre d'approuver le projet soumis. Il explique que la question soulevée par l'honorable El Meleghi bey exige pour être étudiée en connaissance de cause, des renseignements et des statistiques. Il promet de l'examiner minutieusement de présenter; au cas où il aboutirait à un résultat, un projet de loi complétant celui faisant l'objet de la discussion.

Une discussion est engagée à ce sujet à laquelle prennent part les

honorables Aly El Menzalaoui bey, Ata Ajifi bey et Mahmoud Soliman Ghannam.

Consultée sur la proposition de l'honorable Ahmed El-Meleih bey, la Chambre décide de retourner le rapport à la Commission, pour examiner la question se rapportant à l'interdiction de la vente du coton à des prix à fixer ultérieurement.

CHAMBRE DE COMPENSATION

Alexandrie

du 15 au 20 avril 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation

	L.E.
4.176 d'un montant de	1.159.531
Même semaine 1939:	
5.752 d'un montant de	1.072.385
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour	
70.370 d'un montant de	20.095.860
Même époque 1939	
83.199 d'un montant de	15.405.312

Le Caire

du 15 au 20 avril 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation

7.940 d'un montant de	991.022
Même semaine 1939:	
10.183 d'un montant de	1.600.996
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour	
147.065 d'un montant de	21.564.819
Même époque 1939:	
159.689 d'un montant total	de 22.421.720

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898, avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Miniéh), Minet-el-Garnh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

EN MARGE DE LA GUERRE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS BALKANIQUES

Dans son édition spéciale annuelle, l'«Economist» de Londres publie une revue actualisée du mouvement économique et commercial des divers pays au cours de l'année écoulée. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de la partie relative aux Pays Balkaniques.

GRECE

En dépit de la guerre, les conditions économiques de la Grèce ont été, dans l'ensemble, assez satisfaisantes. Cela tient surtout aux bonnes récoltes ainsi qu'au maintien de la production industrielle à un niveau satisfaisant au cours des huit premiers mois de l'année. Les restrictions à l'importation ont été intensifiées après le mois de septembre et plusieurs autres mesures restrictives ont été appliquées en vue de faire face aux questions issues de la guerre et en général pour la réadaptation du pays aux nouvelles conditions internationales. Un effort tout particulier est fait pour fortifier la production agricole en vue de réduire autant que possible la dépendance du pays des marchés étrangers dans l'importation d'articles de première nécessité.

Agriculture, Industrie, Commerce

L'année écoulée fut encore favorable à la production agricole, avec des récoltes maxima pour plusieurs produits. Cela a permis de réduire davantage encore les importations, notamment celle du blé. L'indice de la production industrielle au cours des trois premiers trimestres de l'année a présenté une augmentation de 9 0/0 environ par rapport à 1938 en ce qui concerne le volume de la production, mais il est à prévoir qu'au cours du dernier trimestre de l'année le rythme de la production aura légèrement baissé, malgré les commandes de l'Etat, à cause du trouble général provoqué par la guerre et du manque consécutif de matières premières de provenance étrangère. Enfin le commerce intérieur présente un certain relâchement depuis le mois de septembre dernier.

Commerce Extérieur

Le commerce extérieur a été influencé par les événements internationaux et par les mesures législa-

tives adoptées par les différents pays. Le mouvement général du commerce extérieur a présenté une baisse au cours des derniers mois de l'année. Ainsi les importations de l'année 1939 ont reculé à 2.483.500 tonnes d'une valeur de 12,275 millions de drs. de 2.741.240 tonnes d'une valeur de 14.761 millions de drs en 1938, et les exportations à 1.256.814 tonnes d'une valeur de 9.200 millions de drs., de 1.349.359 tonnes d'une valeur de 10.149 millions de drs. en 1938. La balance commerciale présente cependant une amélioration satisfaisante, le déficit ayant été ramené de drs. 4.612 millions en 1938 à drs. 3.075 millions en 1939.

Devise et Commerce

L'amélioration de la balance commerciale renforcée par des économies sérieuses dans l'octroi de change étranger par les autorités, par la balance favorable dans le mouvement de fonds, par les recettes accrues de certaines ressources invisibles et par l'inexistence d'un marché "clandestin" (grâce au contrôle sévère exercé sur le mouvement des capitaux entrant dans le pays et en sortant), a créé une situation cambiale parfaitement saine. Une légère augmentation apparaît dans les réserves en or et en change étranger de la Banque de Grèce, et cela malgré les recettes amoindries de la marine marchande et la diminution des remises des émigrants et du mouvement des touristes étrangers. Par conséquent la valeur extrinsèque de la drachme s'est maintenue ferme pendant toute l'année, tout en suivant les fluctuations de la livre sterling à laquelle elle demeure rattachée.

La circulation fiduciaire s'est élevée au 31 décembre 1939 à 9.453 millions de drachmes contre 7.239 millions à la fin de 1938. Cette augmentation, dont une partie est couverte par une augmentation correspondante des réserves de change étranger auprès de la Banque d'Émission, est due principalement aux événements internationaux qui, à deux reprises différentes au cours de l'année dernière, ont créé une tendance de retrait des dépôts en banque et une forte demande de crédits. La limite maxima de cette

augmentation fut atteinte le 7 septembre, lorsque la circulation fiduciaire atteignit 10.675 millions de tour progressif de la confiance, les dépôts commencèrent à revenir dans les banques et la circulation fiduciaire fut réduite en proportion.

Finances Publiques

La pression exercée sur les finances publiques par la situation anormale en Europe créa la nécessité d'un léger relèvement de la taxation. Les recettes et les dépenses du budget pendant les mois d'Avril à Novembre ont été supérieures à celles de la période correspondante de 1938. La Grèce a continué l'année dernière le payement des 40 0/0 pour le service convenu de sa dette extérieure et des 75 0/0 pour la dette publique intérieure.

BULGARIE

Les transactions commerciales de ce pays ont été extrêmement satisfaisantes au cours de l'année dernière. Les exportations se sont élevées à 6.065 millions de leva, c'est-à-dire à un chiffre supérieur même à celui de 1929, et les importations à 5.164 millions de leva, dépassant de 5 p.c. celles de 1938. Cet excédent de la balance commerciale est dû à la hausse des prix et à l'augmentation des exportations, notamment de fruits, légumes, céréales, etc. Par contre, le commerce d'importation a dû affronter les difficultés extraordinaires créées par la guerre, depuis septembre, par suite de quoi les importations n'ont pas présenté une augmentation correspondante à celle des exportations. Et un fait caractéristique est que la plus grande partie du commerce extérieur se dirige vers les pays de clearing, alors que 18 p.c. seulement de la valeur globale du commerce extérieur s'exerce avec des pays à change libre.

La production générale en Bulgarie a évolué favorablement au cours de l'année dernière sous le rapport du mouvement des prix, et l'intervention de l'Etat a prévenu la hausse des prix à l'intérieur du pays.

Enfin la circulation fiduciaire s'est élevée à 4.464 millions de leva, contre 2.988 millions en 1938.

YOUGOSLAVIE

Malgré la diminution quantitative le commerce extérieur de la Yougo-

slavie a surpassé en valeur le trafic de 1938, ainsi qu'il appert des données statistiques des onze premiers mois de l'année dernière. Ainsi pendant ces onze mois, les exportations se sont élevées à 3.068.000 tonnes d'une valeur de 4.793 millions de dinars — contre 3.400.000 tonnes d'une valeur de 5.521 millions de dinars pour la même période de 1938 — et les importations à 1 million 57.000 tonnes d'une valeur de 4.357 millions de dinars, contre 1.155.000 tonnes d'une valeur de 4.574 millions pour les onze mois de 1938.

La production agricole fut satisfaisante, mais celle du blé et du maïs en particulier présente une diminution de l'activité industrielle.

La tendance à la thésaurisation et à l'investissement ou l'immobilisation en général de l'argent a eu pour effet le retrait sur une large échelle des dépôts aux banques pendant les premiers mois de la guerre et par conséquent l'augmentation de la circulation fiduciaire. La taxation a augmenté de 15-20 0/0 et l'indice général des prix s'est élevé à 86.8 contre 76.1 au cours de l'année dernière. Malgré les questions résultant de ce fait, on constate généralement un progrès sensible dans l'économie yougoslave.

ROUMANIE

Au cours des dix premiers mois de l'année dernière le commerce extérieur de la Roumanie a marqué une notable augmentation. Les exportations se sont élevées à 20,4 milliards de lei — contre 17,2 milliards pour la période correspondante de 1938 — et les importations à 19,2 milliards de lei contre 15,8 milliards pour la même période de 1938.

Le premier rang dans le commerce extérieur de la Roumanie revient à l'Allemagne avec une importation en Roumanie de marchandises allemandes d'une valeur de 10,6 milliards de lei et une exportation en Allemagne de marchandises roumaines d'une valeur de 8,4 milliards de lei. Le second rang revient à l'Italie, après laquelle viennent l'Angleterre et la France.

A l'automne de l'année dernière, de nouvelles mesures de contrôle du change ont été adoptées en Roumanie. Conformément à ces nouvelles dispositions, le change provenant des exportations est affecté pour les 70 0/0 librement par les exportateurs aux importateurs qui possèdent le droit nécessaire, les 30 0/0 restants devant être cédés à la Banque Nationale de Roumanie au cours officiel du change exté-

rieur. Et sur le total du change affluant dans le pays, 45 0/0 sont réservés aux besoins de l'Etat, 30 0/0 à l'achat de matières premières et 25 0/0 aux divers autres paiements du pays à l'étranger.

La production agricole a marqué une notable augmentation au cours de l'année dernière, celle du blé notamment a surpassé de près de 25 0/0 celle de 1938. Par contre la production de pétrole brut a été inférieure à celle de 1938, n'ayant atteint que 6.250.000 tonnes. Enfin la production industrielle a présenté une certaine fermeté et les indices de l'activité industrielle (1938=100) ont été de 183,5 pour la production de peaux et cuirs, 163,4 pour les produits du tissage et 77,8 pour le bois de construction.

Quant à la circulation fiduciaire elle a présenté une augmentation de 13,5 milliards de lei, passant de 34,9 milliards en 1938 à 48,4 milliards en 1939. Un important événement qui a exercé une influence immédiate sur l'économie roumaine est le large accord économique conclu l'année dernière avec l'Allemagne.

TURQUIE

Au cours des onze premiers mois de 1939 les importations se sont élevées à 112.696.000 Ltqs. — contre 137.556.000 Ltqs. pour la période correspondante de 1938 — et les exportations à 115.835.000 Ltqs. contre 126.592.000 Ltqs. pendant les onze mois de 1938. Il en est résulté

un excédent d'exportations de 3.139.000 Ltqs. au cours des onze mois de 1939.

La participation des divers pays étrangers au commerce extérieur de la Turquie a subi des changements essentiels au cours de l'année dernière. Une autre constatation essentielle concerne le solde général des comptes des divers clearings qui, à la fin de 1939, présente un passif de 40.979.550 Ltqs. alors qu'à la fin de 1938 il présentait un actif de 1 million 120.150 Ltqs. Ce solde passif de 1939 se répartit principalement entre l'Allemagne (13.721.700 Ltqs.), l'Angleterre (11.866.000 Ltqs.), et la France (3.013.100 Ltqs.).

Le système des "échanges" continue de régir les transactions commerciales de la Turquie avec l'étranger. En vertu de ce système l'importateur en Turquie paye une prime dont profite l'exportateur. L'activité productive du pays a été extrêmement satisfaisante l'année dernière, notamment en ce qui concerne la production agricole.

La circulation fiduciaire s'élevait en 1939 à 297.261.000 Ltqs. contre 204.744.000 Ltqs. en 1938. Dans la même proportion environ ont aussi augmentés les bons du Trésor Turc, dont le montant a atteint 215 millions de Ltqs. contre 87.448.000 en 1938. Et en dépit des dépenses extraordinaires la taxation n'a pas été relevée, les dépenses extraordinaires du budget ayant été couvertes au moyen de recettes extraordinaires, notamment d'emprunts.



L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa
R.C. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

COMPAGNIE D'ASSURANCES "AL-CHARK"

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Nous donnons ci-dessous le texte complet du rapport du Conseil d'Administration de cette importante Société :

Messieurs,

L'Exercice 1939, dont les Comptes aujourd'hui présentés reflètent l'activité, a été marqué de deux crises : en avril un premier soubresaut agita l'Europe, et l'Egypte pendant quelques semaines resta dans l'expectative ; en septembre, la guerre était déclarée. Grâce aux mesures monétaires prises et à la tranquillité jusqu'à présent maintenue du bassin méditerranéen, le pays a gardé son équilibre, et la vie économique et sociale a repris son cours normal.

Ces deux crises qui ont momentanément ralenti notre activité, n'ont pas empêché notre Compagnie de progresser : l'augmentation en Assurance-Vie des primes encaissées, en est une preuve ; les autres branches ont continué une marche ascendante.

Le léger accroissement des Crédeurs et des Débiteurs divers est dû aux difficultés purement momentanées que la guerre a entraînées dans nos règlements de comptes avec nos correspondants.

Notre portefeuille mobilier a bien résisté aux fluctuations des cours.

Nos placements immobiliers sont en légère augmentation. Votre Conseil se proposait de construire un immeuble à Assiout : le terrain fut acheté à la veille de la guerre, mais nous avons trouvé préférable, vu les circonstances, de différer cette construction.

La loi de contrôle des Assurances a été promulguée. Le règlement d'exécution, maintenant rédigé, permettra la mise en jeu prochaine de cette loi à laquelle gouvernement et Compagnies d'Assurances ont cordialement collaboré. Cette nouvelle législation ne pourra qu'assainir et développer l'industrie des Assurances en Egypte.

Nous devons, en terminant ce rapide examen de notre situation, remercier notre personnel qui, dans ces circonstances incertaines et difficiles, nous a toujours prêté un concours intelligent et dévoué. Trois de nos collaborateurs sont mobilisés : parmi eux notre Directeur Général. Nos pensées les suivent cordialement et nous espérons que dans un avenir prochain ils pourront revenir dans cette maison nous prêter à nouveau leur collaboration.

Rapport du Censeur

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de votre dernière Assemblée du 20 avril 1939.

Les livres parfaitement tenus et les documents justificatifs ont été mis à ma disposition dans les délais prévus.

Les existences en Caisse et en Banque ainsi que le portefeuille Titres appartenant à votre Compagnie ou déposés auprès d'elle à titre de Cautionnement sont bien conformes aux livres.

Le portefeuille Titres, calculé au bilan au prix de revient, laisse encore une petite marge de sécurité grâce à des placements judicieux.

Le remploi de vos disponibilités a été fait conformément aux dispositions statutaires.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous engager à approuver les comptes qui vous sont soumis ainsi que les propositions de votre Conseil, relatifs à la répartition des bénéfices.

Le Caire, le 18 avril 1940.

E. GILLES.

Balance Générale des Écritures
Exercice 1939

ACTIF		PASSIF	
Désignation des Comptes	Montants L.E. M.	Désignation des Comptes	Montants L.E. M.
Actions (Montant non appelé)	225.000,—	Capital Social	300.000,—
Immeubles	163.987,800	Couverture des Engagements de la Compagnie	404.139,968
Valeurs mobilières	164.450,698	Couverture des Engagements de certains réassureurs... ..	12.963,364
(dont L.E. 102.807,318 sous dossier spécial en garantie des réassu- rances acceptées)			417.103,332
Prêts hypothécaires	137.369,172	Provision pour risque en Cours :	
Avances s/ polices d'assurances	42.501,512	Incendie	3.093,769
Comptes de Banques	12.527,484	Accidents	304,360
Espèces en Caisse	204,050	Réserve de Garantie (Art. 55 & 56 St.)	3.257,976
Solde des Agences	24.650,060	Réserve pour diverses éventualités ...	3.500,—
		Provision pour règlements en cours ...	13.631,270
		Provision pour sinistres non réglés :	
Engagements des réassureurs	12.963,364	Incendie	3.476,579
Divers Débiteurs	28.865,898	Accidents	310,—
		Nationale Vie, son compte de commis- sions à régulariser	2.986,963
	812.520,038	Divers Crédeurs	61.775,450
COMPTE D'ORDRE			

Valeurs en Cautionnement à l'Etranger	16.809,215	Solde créditeur du compte « Profits et Pertes »	3.080,339
Valeurs en Cautionnement des Agents	2.620,—		
Valeurs en Cautionnement des Administrateurs	3.587,500		
			812.520,038
		COMPTES D'ORDRE	
		Cautionnements pour Opérations à l'Etranger	16.809,215
		Cautionnements des Agents	2.620,—
		Cautionnements des Administrateurs	3.587,500
	835.536,753		835.536,753

Comptes de Profits et Pertes

C R E D I T		D E B I T	
Désignation des Comptes	Montants L.E. M.	Désignation des Comptes	Montants L.E. M.
Couverture des Engagements de la Compagnie au début de l'Exercice	357.998,973	Couverture des Engagements de la Compagnie en fin d'Exercice	404.139,968
Primes Encaissées	138.215,011	Frais d'Acquisition	24.043,796
Revenus nets des placements	21.251,899	Sommes versées en exécution des engagements de la Compagnie	61.169,986
Divers	339,254	Réassurance Collective	3.878,927
Solde de l'Etat des Comptes « Incendie »	1.126,703	Versement à la réserve de garantie (Articles 55 et 56 des Statuts)	526,246
Solde de l'Etat des Comptes « Accidents »	21,091	Versement à la réserve pour diverses éventualités	500,—
Solde au début de l'Exercice	60,695	Frais Généraux	21.674,364
		Solde créditeur	3.080,339
	519.013,626		519.013,626

L.E. M.	
Le solde disponible a été réparti comme suit :	
— Dividende des actions (P.T. 10 par Action)	3.000,—
— Solde à la fin de l'Exercice	80,339
	3.080,339

Etat de comptes de la Branche incendie

C R E D I T		D E B I T	
Désignation des Comptes	Montants L.E. M.	Désignation des Comptes	Montants L.E. M.
Report de la Provision pour Risques en cours au 31 décembre 1938	2.920,626	Frais d'acquisition	4.201,393
Primes Nettes de réassurances	10.630,322	Sinistres réglés	4.599,141
Provision reportée pour sinistres non réglés au 31 décembre 1938	2.946,637	Provision pour risques en cours	3.093,769
		Provision pour sinistres non encore réglés	3.476,579
	16.497,585	Solde net pour balance	1.126,703
			16.497,585

Etat de comptes de la Branche accidents

C R E D I T		D E B I T	
Désignation des Comptes	Montants L.E. M.	Désignation des Comptes	Montants L.E. M.
Report de la provision pour risques en cours au 31 décembre 1938	357,466	Frais d'acquisition	971,782
Primes encaissées	4.683,019	Sinistres réglés	5.407,368
Divers	295,596	Provision pour risques en cours	304,360
Provision reportée pour sinistres non réglés au 31 décembre 1938	450,—	Provision pour sinistres non encore réglés	310,—
Quote-part des réassureurs	1.228,520	Solde net pour balance	21,091
	7.014,601		7.014,601

REVUE DE LA PRESSE ARABE

La question des silos

Malgré les pertes que le pays subit chaque année du fait de l'absence des Silos, les responsables continuent à ne pas attacher à cette question l'importance qu'elle mérite. Le journal "Al Bassir" d'accord à ce sujet, commente ce point de vue dans un article de fond.

Nous avons consacré plusieurs articles au blé, aux grains et aux silos qui doivent être construits pour emmagasiner ces produits. Nous avons montré d'une façon incontestable que le système actuel d'emmagasinage des grains est déficient et qu'il cause au pays une perte qui atteint parfois deux millions de livres. Cela malgré ce que l'on dit, sur les chounahs actuelles et sur leur état.

Ce qui est cependant étonnant, c'est que les membres du gouvernement voient les pertes causées au Trésor et à la fortune nationale, et continuent à hésiter en ce qui concerne les mesures à prendre pour prévenir ces pertes surtout dans les circonstances présentes où toute piastre perdue ne peut plus être récupérée.

L'Electrification des chutes d'Assouan

Divers problèmes — notamment le coût du projet, les dépenses pour les besoins de la défense nationale — rendent difficile l'exécution du projet d'electrification des chutes d'eau d'Assouan. C'est du moins l'avis du "Balagh" qui suggère le renvoi de ce projet jusqu'après la guerre. Voici ce qu'il écrit:—

Personne ne nie l'utilité du projet, mais il doit suivre une voie normale et non pas une voie anormale et obscure.

Le coût du projet était en 1937 de 7 millions de livres et c'est pour cette raison qu'il doit suivre une voie claire. Toutefois, lorsque le gouvernement actuel en a entrepris l'étude, tout le monde a eu confiance dans son étude et dans le résultat auquel aboutirait cette étude, parce que c'est un gouvernement qui suit dans tous les projets la voie normale.

L'étude a déjà duré plusieurs mois au cours desquels le gouvernement a eu à peser les avantages du

projet et le coût de sa réalisation qui a sensiblement augmenté à cause de la guerre. Il a eu aussi à voir si son exécution est possible dans les circonstances présentes ou si elle se heurtera à des difficultés à cause de la guerre et de l'importation des machines. Il a eu enfin à voir si ses finances lui permettent de le réaliser surtout qu'on dit maintenant qu'il coûtera plus de dix millions de livres.

Le gouvernement n'a pas encore terminé son étude; le comité qui en est chargé poursuit ses recherches et élabore ses rapports. Ayant été interrogé à ce sujet, Aly Maher pacha a déclaré il y a quelques jours que le projet était encore à l'étude. Et cela n'étonnera personne parce que les circonstances présentes commandent la prudence étant donné que le coût du projet a augmenté de 7 à 10 millions de livres, que les dépenses de la défense nationale ont épuisé les ressources du pays et empêchent l'affectation de n'importe quelle somme au projet du réservoir d'Assouan. En supposant même que le pays accepte les sacrifices qui en découlent, il est probable que le projet ne soit pas quand même exécuté.

C'est pourquoi nous estimons que les circonstances présentes rendent nécessaire l'ajournement du projet.

Les Impôts

C'est l'"Ahram" qui demande aux autorités de ménager certaines classes de la nation dans la question des impôts. Il écrit dans un article de fond:—

Je ne veux pas discuter la majoration des crédits affectés à la défense nationale; mais je désire attirer l'attention sur la façon par laquelle on désire prélever le nouvel impôt additionnel. Le projet du gouvernement comporte la perception de 1 pour cent sur l'impôt foncier, l'impôt sur la propriété bâtie, les revenus des capitaux mobiliers, des bénéfices commerciaux et industriels et le revenu du travail. Le nouvel impôt touchera donc toute piastre qui entrera dans la poche de n'importe quelle personne habitant l'Egypte, que cette piastre soit le produit des intérêts d'un capital ou d'un travail quelconque. L'égalité est ici nécessaire, car les exigences de la défense nationale sont pour tous comme leur patrie. C'est pour eux.

Mais il y a une autre règle qui tend à alléger le fardeau de la classe pauvre et à renforcer la position de la classe moyenne.

La Chambre des Députés a beaucoup applaudi en écoutant le rapport de sa commission des finances qui a fait allusion à cette règle et demandé son application.

On est, en effet, d'accord pour dire que la classe moyenne est le principal pilier qui soutient l'édifice de la nation et l'empêche de s'écrouler. Il aurait donc été préférable d'exempter du nouvel impôt additionnel certains revenus allant jusqu'à un taux déterminé à partir duquel l'impôt serait perçu d'une façon graduelle et au fur et à mesure que le revenu augmente.

Il n'y a là aucune injustice pour ceux qui ont de grands revenus. Bien au contraire, c'est là la véritable équité, car le plus grand fardeau de la défense nationale est supporté par les classes pauvre et moyenne qui offrent leurs enfants comme soldats dans les armées et comme ouvriers à l'arrière des armées.

La hausse de la Livre-Or

Le journal "Al Bassir" écrit:—

La livre or vaut maintenant 241 P.T. Cette hausse signifie que la livre-papier qui sert à nos transactions, ne vaut plus que 39 P.T., elle a donc perdu 61 piastres de sa valeur. Toutefois nous ne nous apercevons pas de cette baisse parce que la livre conserve sa valeur nominale et la différence entre le papier et l'or n'apparaît que lorsque nous payons nos achats à l'étranger. Et si on a abouti à cette situation c'est à cause de la peur qui s'est emparée de certaines personnes et les a poussées à changer la monnaie égyptienne contre des livres or, croyant que ces livres or sont plus sûres.

AU CREDIT FONCIER EGYPTIEN

C'est avec un vif plaisir que nous apprenons que M. Louis van Damme, Administrateur-Directeur Général de la Banque Belge et Internationale en Egypte, vient d'être appelé à faire partie du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien.

Nous présentons à M. Van Damme nos sincères félicitations.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 19 AU 26 AVRIL 1940

DESIGNATION DES VALEURS	19 Avril 1940	26 Avril 1940	DESIGNATION DES VALEURS	19 Avril 1940	26 Avril 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o Lst.	75 15/16	75 1/4	Dom. Ch. Fadl, Act.... L.E.	4 9/32	4 9/32
Privilégiée Lst.	65 1/8	65 7/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 25/64	1 25/64
Bons du Trésor 4½%... L.E.	100 1/2	100 1/2	Gharb. Land Cy. Fd. L.E.	0 13/64	0 13/64
Lots Turcs Frs.	2 v.	2 v.	Anglo-Eg. Land Allot. L.E.	3	3
Trib. d'Eg. 3½% Lst.	89 1/4	89 1/4	Sté. Fonc. d'Egypte ... Lst.	7 a	7 a
Tribut d'Eg. 4% Lst.	94 1/2 ex.	94 1/2	Wadi-Kom-Ombo, Act. Lst.	6 17/32	6 17/32
			Wadi-Kom-Ombo, Fd. Lst.	35 1/2	35 1/2
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 13/16	0 13/16
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	400 v.	400	Union Foncière Lst.	2 11/16	2 11/16
National Bank Lst.	25 1/4	25 1/4	Eg. Enter. et Dev. ... L.E.	5 1/2	5 1/2
Créd. Fon. Egypt. Act. Frs.	525	525	Eg. Enter. et Dev. Fd. L.E.	0 1/2	0 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10... Frs.	1000	935	Cairo-Héliopolis Frs.	263	256
Cré. Fon. Ob. lots 1903 Frs.	299	308 1/2 exc	Cairo-Héliopolis, Fd... L.E.	8	8 1/8
Cré. Fon. Ob. lots 1911 Frs.	264 1/2	265 1/2 exc	Cairo-Héliopolis, Ob.... Frs.	499 a	499 a
Cré. Fon. Obl. 3½%... Frs.	494 1/4	494 1/4	Egypt. Delta Land ... Lst.	0 15/16	0 15/16
Cré. Fon. Ob. 3 % Frs.	401 a	401 a	New-Egyptian Cy..... Sh.	15/6	14/10 1/2
Crédit Foncier obl. 3½% Em. 1937 L.E.	79,10	79	Sté. Im. Gare Caire... L.E.	3 a	3 a
Banque d'Athènes Frs.	6 3/4	7 a	Koubbeh Gardens ... L.E.	0 25/64	0 25/64
Sté. An. Belgo - Egyp- tienne, Part Soc..... Frs.	19 1/4	19 1/4	Cairo Suburban Land L.E.	2 55/64	2 55/64
Land Bank, Act. Ord. Lst.	2 27/32	2 13/16			
Land Bank, Fond..... Lst.	27	29			
Land Bank, Ob. 3½%... Frs.	392	392			
Land Bank, Ob. 4%... Frs.	61 3/4	61 3/4			
Land Bank, Ob. 4½% 1930 P.T.	1490	1490			
Land Bank 5% 1926... Lst.	85 1/4	85 1/4			
Land Bank 5% 1927... L.E.	83 3/4	83 3/4			
Banque Misr L.E.	5 1/4 v	5 1/4 v			
Bq. Com. Grèce, Act. Frs.	18 1/2	18 1/2			
Mortgage Bank of Pa- lestine, Act. Ord.... L.E.	498 excn.	4.98			
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1939-56 série X L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1941-56 sér. Y L.E.	88,50	88,50			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caire Act. Frs.	120	120 a	Crown Brewery Frs.	180	180
Eaux Caire, Jouiss. ... Frs.	295 1/2	297 a.	Cie. Frigorifique L.E.	5 3/4	5 3/8
Eaux Caire, Fond. ... Frs.	2130	2100	Sté. Eg. Irrig. Act. ... L.E.	5 a	5 a
Eaux Caire, Obl. 4%... Lst.	84 1/8	84 1/8	Manure Cy. L.E.	0 15/16	0 15/16
Eaux Caire, Obl. 4%... Lst.	84 1/2	84 1/2	Salt and Soda Sh.	51/-	51/3
			Port-Said Salt Sh.	45/-	46/10 1/2
			Anglo-Eg. Oilf., Act. Lst.	3 7/32	3 7/32
			Suc. et Raf. Eg., Ord. Frs.	138	142
			Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	109 3/4	110 3/4
			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	418	418
			Suc. et Raf. Eg. Fd. L.E.	4 1/4	4 23/32
			Elect. Light and Pow. L.E.	15 39/64	15 59/64
			Elect. Light Pow. Jss. L.E.	12 5/16	12 5/16
			Indust. du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filat. Nationale Ord. Lst.	12 7/16	12 7/16
			Cairo Sand Bricks ... Lst.	2 1/2	2 1/2
			Imprimerie Misr..... L.E.	7 1/32	7 1/32
			Sté Misr Egr. Coton... L.E.	3 3/4	3 3/4
			Plâtrière Ballah..... L.E.	7 31/32	7 31/32
			Alexandria Pressing ... Lst.	7 3/32	7 7/16
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie L.E.	4 3/4	4 3/4 v.
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	840	850
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 5/16	5 1/4
			The As. Coton Ginners Lst.	0 1/2	0 1/2
			Sté. Finan. et Ind. d'Egypte, Act. L.E.	11 1/2	11 1/2
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung... Lst.	12	12
Aut.-Om. Caire, Act... L.E.	3 7/8	3 7/8	Gd. Hôt. Ob. Série A. Lst.	93 11/16	93 11/16
Aut.-Com. Cairo Fd. L.E.	0 7/8 a	0 7/8	Up. Eg. Hot., Nouv... L.E.	0 29/32	78 1/4
Menzaleh Canal, Act. P.T.	154 3/3	154 3/4	Up. Eg. Hot., Ob. 5% L.E.	78 1/4 exc.	0 57/64
Ch. Fer Kéneh, Act.... Lst.	14 1/2	14 1/2	Egyptian Hot., Ord. ... Lst.	0 57/64	0 29/32
United Egypt. Nile ... L.E.	1 5/32	1 5/32	Egyptian Ho., Priv.... Lst.	7 3/8 v.	7 3/8 v.
Ob. Suez 3% 2e série... Frs.	1065	1073			
Ob. Suez 3%, 3e. série Frs.	1094	1094			
Suez 5% Frs.	1070	1082			
Trams Alex. Div. ... Frs.	160	223			
Trams Alex., Act. Jss. Frs.	19	23 1/4 v.			
Trams Alex., Ob. 4% Frs.	480 excn.	480 excn.			
Trams Caire, Part Soc. Frs.	48	48 1/4			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 19 AU 26 AVRIL 1940

DESIGNATION DES VALEURS	19 Avril 1940	26 Avril 1940	DESIGNATION DES VALEURS	19 Avril 1940	26 Avril 1940
Empr. Municipal 1902 Lst.	88 1/4	88 1/4	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 11/13	0 7/8
Empr. Municipal 1919 L.E.	94 excn.	94	Trams Alex., Div. Frs.	155	230
Land Bank, Act. Lst.	2 23/32	2 27/32	Trams Alex., Jouiss.... Frs.	19	24
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	32	32	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	480,80	480,80
Land Bank, Obl. 4%... Frs.	389	380	Press et Dépôts, Act. L.E.	12 1/8	12 13/16
Land Bank, Fond. ... Lst.	63 1/4	63 1/4	Presses Libres L.E.	9 3/4	9 1/4
Commercial Bank Lst.	1 31/32	1 31/32	Net. et Pressage L.E.	6 1/2	6 1/2
Alexandria Water Lst.	12 3/8	12 21/32	Alex. Pressing L.E.	7	7 1/2
Béhéra, Ord. Lst.	10 1/4	10 1/4	Bonded War, Ord. ... Lst.	5 1/16	5 1/2
Béhéra, Priv. Lst.	4 1/2	4 17/32	Bonded War, Priv. ... Lst.	4 1/2	4 1/2
Urb. et Rurales Lst.	2	2 v.	Filat. Nationale, Act. Lst.	12 5/8	12 1/2
Urb. et Rurales, Fond. Lst.	0 1/4	0 1/4	Bomonti et Pyramides Frs	127	127
Union Foncière Lst.	1 27/32	1 27/32	Salt and Soda Sh.	50/-	51/3
The Gabbarry Land ... L.E.	1 7/8	1 7/8	Port-Said Salt Sh.	44/6	47/-
Delta Lt. Rys., Priv.... Lst.	0 1/2	0 1/2	Ass. Cotton Ginners., Lst.	0 1/2	0 17/32

LA REVUE POLITIQUE EGYPTIENNE

(Suite de la page 4).

Quant aux paroles attribuées au Premier ministre français au sujet de prétendues négociations entre la France et l'Italie, je dois observer que celui-ci n'a rien soumis de déterminé à l'Italie. Il n'a fait que dire qu'il propose une entente, sans rien soumettre de concret.

D'ailleurs, à l'issue d'une réunion du Conseil supérieur de la Guerre, les Alliés ont déclaré qu'ils ne parleront de paix qu'après avoir terminé leur politique de guerre. Il serait donc prématuré de parler de questions sur lesquelles aucun accord n'est intervenu.

LES DETENUS EGYPTIENS EN ALLEMAGNE

En ce qui concerne les détenus égyptiens en Allemagne, j'en ai déjà parlé. Le Bureau de la Croix-Rouge à Berne fait des démarches à ce sujet, tant pour les Egyptiens que pour les autres. Nous nous mettons sans cesse en rapport avec lui.

Pour ce qui est de la radiodiffusion, elle a été renforcée et il n'y a pas lieu de songer à son transfert à un autre ministère.

Enfin, dans les circonstances actuelles, je suis encouragé à accomplir mon devoir par l'appui que m'accorde cette Assemblée et qui démontre que l'Egypte est ferme et solide, unie comme un seul homme.

SOCIETE MISR POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Entre :
La Banque Misr, Société Anonyme Egyptienne (500 actions);

Sadek Wahba pacha, sénateur, administrateur de Sociétés, Egyptien, (100 actions);

Mohamed Rouchdi bey, avocat, administrateur de Sociétés, Egyptien, (500 actions);

Haim Dorra, négociant, administrateur de Sociétés, Egyptien, (500 actions);

Dr. Aly El-Kerdany bey, docteur en médecine, Egyptien, (125 actions);

Abdel Kahman Nour, sénateur, Egyptien, (100 actions);

Dr. Abdel Halim Mahfouz bey, docteur en médecine, Egyptien, (125 actions);

Bichara Maatouk, négociant, Egyptien, (125 actions);

Alphonse Alexane bey, négociant, Egyptien, (125 actions);

Emile Alexane, député, négociant, Egyptien, (100 actions);

Ahmed Enane, administrateur de Sociétés, Egyptien, (150 actions);

Moustapha Enane, chimiste, Egyptien, (150 actions);

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination.

La Société a pour objet : la fabrication, la préparation et la transformation de toutes matiè-

res premières, généralement quelconques, servant ou pouvant servir, directement ou indirectement, comme produits chimiques-médicinaux ou pharmaceutiques ;

les recherches et études scientifiques se rapportant ou pouvant se rapporter aux dits produits ;

l'importation et l'exportation des matières premières nécessaires ou des produits chimiques-médicinaux ou pharmaceutiques, déjà fabriqués et apprêtés à l'étranger ;

l'achat et la vente, en gros et en détail, de toutes les matières premières et de tous les produits chimiques-médicinaux ou pharmaceutiques de quelque nature qu'ils soient.

La Société pourra aussi s'intéresser ou participer, d'une manière quelconque, à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège et domicile légal au Caire.

Sa durée est de 10 (dix) années, à dater du décret royal autorisant sa constitution.

Le capital social de la Société est fixé à L.E. 10.000 (dix mille livres égyptiennes) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions de L.E. 4 (quatre livres égyptiennes) chacune.

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 26 Avril, 1940.

La semaine n'a enregistré aucun fait saillant. Les opérations militaires en Norvège continuent à tourner en faveur des forces alliées et norvégiennes.

L'alerte de la semaine dernière au sujet de la Méditerranée s'est presque complètement dissipée. Mais par contre, on ressent de l'inquiétude au sujet des intentions de l'Allemagne à l'égard de la Suède.

Les marchés financiers ont fait preuve de calme et de fermeté. La tendance sur nos bourses fut meilleure.

FONDS D'ETAT

Alors que l'Unifiée est plus faible à Lst. 75 1/4 contre 75 15/16, la Privilégiée fait preuve de plus de fermeté et termine à Lst. 65 7/16 contre 65 1/8.

BANCAIRES

L'action National Bank demeure inchangée à Lst. 25 1/4. Il en est de même de l'action Crédit Foncier Egyptien qui clôture à frs. 525. Le dixième est plus faible à frs. 935 contre 1.000. Par contre, les obligations à lots sont plus fermes. L'émission 1903 termine à frs. 308 1/2 contre 299 et l'émission 1911 clôture à frs. 265 1/2 contre 264 1/2.

La Banque d'Athènes gagne une fraction à frs. 7. L'action Land Bank cède une fraction à Lst. 2 13/16, alors que la fondateur est plus ferme à Lst. 29 contre 27 1/2.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire est recherchée à frs. 297 contre 295 1/2. Par contre la fondateur recule à frs. 2.100 contre 2.130.

Les obligations Suez demeurent fermes. Les 3 0/0 2ème. Série clôturent à frs. 1.073 contre 1.065. Les 5 0/0 sont à frs. 1.082 contre 1.070.

Le mouvement initié la semaine dernière sur les titres Trams d'Alexandrie, a pris cette semaine une ampleur toute particulière. La dividende clôture à frs. 223 contre 160 et la jouissance à frs. 23 1/4 contre 19. Ce mouvement est dû aux informations annonçant que l'Alexandria and Ramleh Railways Cy. auraient intenté un procès à la Municipalité d'Alexandrie réclamant le paiement en or de son indemnité pour l'expropriation du réseau de Ramleh.

La part sociale Trams du Caire est recherchée à frs. 48 1/4, en gain d'une fraction.

FONGIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl demeure inchangée à L.E. 4 9/32. Il en est de même de la Gharbieh qui clôture à L.E. 1 25/64.

L'action Kom-Ombo clôture également inchangée à Lst. 6 17/32. La fondateur demeure à Lst. 35 1/2.

L'ordinaire Béhéra est offerte à L.E. 11 1/16 sans changement. L'Union Foncière est également inchangée à Lst. 2 11/16.

L'action Cairo-Héliopolis est plus ferme à frs. 256, ex-coupon de P.T. 41,3 contre frs. 263. La fondateur clôture à L.E. 8 1/8 en gain d'une fraction.

La Delta Land demeure inchangée à Lst. 0 15/16. Il sera proposé à l'Assemblée des actionnaires du 7 Mai, de distribuer un coupon de 10 pence net d'impôt.

La New-Egyptian est recherchée à Sh. 14/10 1/2, ex-coupon de P.T. 2,8, presque inchangée.

INDUSTRIELLES

La Frigorifique cède une fraction, étant offerte à L.E. 5 5/8. La Salt and Coda gagne une petite fraction à sh. 51/3. La Port-Said Salt termine à sh. 46/10 1/2 contre 46/-. L'Oilfields demeure toujours inchangée à Lst. 3 7/32, offerte.

L'ordinaire Sucrieries est recherchée à frs. 142 contre 138. La privilégiée demeure inchangée à frs. 110 3/4. La fondateur avance à L.E. 4 23/32 contre 4 9/32.

La Filature Nationale est inchangée à Lst. 12 7/16. La Filature Misr cède une fraction à L.E. 5 1/4.

L'action Ciment Tourah gagne quelques piastres à 850. La Ginners est inchangée à Lst. 0 1/2 et la Financière et Industrielle à L.E. 11 1/2.

HOTELIERS

Ce compartiment fut complètement délaissé cette semaine et tous les titres demeurent inchangés.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance Sakel :	Clôture 25/4/40	Clôture 18/4/40	Clôture l'année passée.	Maximum des prix.	Minimum des prix.
Mai	18.82	18.95	11.12	18.93	18.81
Juillet	18.99	19.08	11.29	19.18	18.97
Novembre	19.39	19.34	11.57	19.57	19.39
Giza 7 :					
Mai	17.73	17.84	10.78	17.93	17.69
Juillet	18.32	18.40	10.99	18.48	18.28
Novembre	18.71	18.84	11.19	18.88	18.66
Janvier	18.86	18.99	11.26	19.03	18.81
Haute-Egypte :					
Juin	17.95	18.01	9.16	18.14	17.85
Août	17.91	17.88	9.16	18.07	17.81
Octobre	17.60	17.63	9.09	17.74	17.54
Décembre	17.64	17.68	9.10	17.75	17.59

NEW - YORK

25/4/40	Mai	10.68	—	Octobre	10.19
18/4/40	„	10.73	—	„	10.19
L'année passée	„	8.29	—	„	7.74

LIVERPOOL

Giza 7	Mai 25/4/40	10.23	—	18/4/40	10.33
Haute-Egypte	„ „	10.27	—	„	10.38
Américain	„ „	7.96	—	„	8.02

CC

Jeudi, le 25 avril 1940.

CONTRATS

Les craintes d'un abandon de la neutralité par l'Italie qui furent cause de la faiblesse du marché pendant la dernière partie de la semaine passée, furent apaisées dans une certaine mesure par des messages subséquents de Rome, et à la première séance de la semaine en revue quelque terrain fut regagné sur des couvertures de découvert et des achats en remplacement. Samedi était un jour férié. Lundi des conditions stagnantes prévalurent, mais des dépêches fermes de Liverpool eurent une bonne influence. Mardi le marché fut de nouveau fermé. Hier, cependant, l'augmentation de la prime d'assurance de guerre pour la Méditerranée de dix shillings par Lst. 100 eut un effet démoralisant, et quoique les prix de l'Américain aient établi des gains appréciables pendant la fermeture de notre marché et qu'il y eut un certain nombre de petits ordres d'achat du commerce sur le marché, une forte baisse eut lieu à la suite de liquidations de positions acheteur. Ce matin, les prix à New-York ayant fortement baissé, du terrain fut encore perdu à cause de ventes renouvelées de vieux engagements à la hausse, et

tion des craintes de voir l'Italie devenir belligérante, et en partie à des signes — fournis par une augmentation marquée des retraits de disponible — d'une amende plus grande, notamment pour le Giza 7, de l'étranger, et quoique les acheteurs étaient timides, il n'y eut pas de tendance à vendre. Cependant, la confiance a été de nouveau sérieusement minée, et même si la menace d'une très prochaine généralisation de la guerre à la Méditerranée est éliminée, il est douteux que le marché puisse trouver beaucoup d'appui de la part de la demande de placement. Une grande position acheteur est toujours en suspens, et malgré l'approche du prix du Giza des limites d'achat du gouvernement et la fermeté inhérente que l'échéance rapprochée Ashmouni recueille de la rareté de l'approvisionnement disponible des variétés à soie courte, les détenteurs actuels ne voudront probablement pas augmenter leurs positions, tandis que l'on se retiendra également de faire de nouvelles positions dans l'attente de l'apparition de stimulants plus positifs.

quoique les dépêches politiques furent plutôt plus rassurantes, le marché clôtura faible.

Avant que la décision du Lloyd d'augmenter la prime d'assurance maritime ne fut annoncée, le sous-ton s'était définitivement amélioré, grâce en partie à la diminu-

Si, comme nous le prévoyons, les spéculateurs gardent une attitude d'extrême prudence, cela ne sera pas du tout surprenant après les diverses décourageantes et coûteuses baisses qu'ils ont eu à supporter dans les récentes semaines, et il n'y a certainement rien dans la perspective actuelle qui puisse

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L. E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

justifier une reprise d'optimisme. Une évidence concrète de l'augmentation de la demande de la filature est venue jusqu'à présent seulement pour le disponible, le marché des contrats ayant attiré peu d'ordres de quelque importance; le volume de nouvelles affaires conclues n'est clairement pas grand; et le Lancashire et la France sont les seuls acheteurs sérieux. La demande d'autres pays demeure stagnante, et l'on a été désappointé par le fait que rien de nouveau n'a été entendu sur l'accord que les gouvernements égyptien et japonais étaient censés négocier au début de ce mois en vue d'une augmentation des exportations au Japon contre une réduction de la taxe d'importation sur les marchandises japonaises. En attendant l'action du marché américain n'a certainement pas été encourageante dernièrement, les prix pendant les trois dernières semaines n'ayant fluctué qu'avec une marge de 20 points sans montrer une tendance définie dans

un sens ou dans l'autre. L'étroitesse de la position du disponible est un facteur de fermeté, mais la spéculation demeure assoupie et les messages de New-York continuent à faire ressortir que les diverses incertitudes surplombant le marché devront être éclaircies avant que la tendance ne devienne plus favorable aux achats. Jusqu'à tout dernièrement on donnait les bonnes conditions climatériques dans le Sud comme une autre raison pour le manque d'initiative haussière, mais des rapports récents de conditions moins satisfaisantes ont manqué à faire renaître l'intérêt.

Mais tandis que rien ne suggère que l'on puisse assister dans un proche avenir à des prix plus hauts de l'Américain, il y a clairement peu de place pour toute baisse matérielle, et il est probable que pour le temps présent le marché continuera à fluctuer autour des prix actuels. Les développements politiques demeureront sans doute ici le facteur dominant,

mais à moins que les événements ne tournent au pire, il ne semble pas probable que la tendance baissière sera encore augmentée. La contraction récente de l'écart Ashmouni/Américain au point le plus étroit atteint depuis plusieurs mois a stimulé un certain nombre de demandes, et la baisse du Giza à un écart substantiel au-dessous de l'Ashmouni a aussi amené un bon nombre d'ordres sur le marché. On ne peut pas douter que le demande pour ces deux variétés montrera de l'extension si les prix baissent encore.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été actif cette semaine, les ventes se montant en moyenne à plus de 1600 balles par jour. Le Giza 7 a été la variété la plus favorisée, mais l'Ashmouni aussi a été bien demandé ainsi que le Zagora, le Sakel et le Maarad.

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	19/4/40		20/4/40		22/4/40		23/4/40		24/4/40		25/4/40	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.

SAKELLARIDIS:

Mai	18.93	18.89	Bourse	18.88	18.84	Bourse	18.88	18.82	18.82	18.82
Juillet	19.09	19.05	Fermée	19.18	19.01	Fermée	19.—	19.01	18.97	19.01
Novembre	19.57	19.47	»	19.47	19.48	»	19.46	19.46	19.44	19.39

GUIZA 7:

Mai	17.86	17.90	»	17.93	17.85	»	17.87	17.76	17.72	17.71
Juillet	18.43	18.45	»	18.47	18.42	»	18.44	18.34	18.32	18.31
Novembre	18.83	18.86	»	18.88	18.81	»	18.84	18.71	18.70	18.70
Janvier	19.03	19.01	»	18.99	18.96	»	18.94	18.86	18.81	18.85

ACHMOUNI:

Juin	18.04	18.08	»	18.14	18.10	»	18.11	17.98	17.92	17.93
Août	18.—	18.—	»	18.03	18.05	»	18.5	17.92	17.87	17.88
Octobre	17.66	17.68	»	17.74	17.70	»	17.71	17.60	17.55	17.58
Décembre	17.70	17.73	»	17.75	17.73	»	17.75	17.64	17.59	17.62

GRAINES DE COTON:

Mai	66.5	66.8	»	66.7	66.7	»	66.5	66.2	66.—	66.—
Juin	67.6	67.6	»	67.5	67.4	»	67.5	67.1	66.9	67.—
Juillet	67.6	67.6	»	—	67.4	»	—	67.5	67.2	67.1
Novembre	68.7	68.4	»	69.1	68.6	»	68.6	68.2	67.7	68.3
Décembre	68.9	68.8	»	69.3	68.9	»	68.5	68.6	68.6	68.7

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 26 Avril 1940

Les marchés dirigeants furent moins fermes cette semaine. Les prix du sucre, en particulier ont enregistré une baisse.

Notre place demeure également calme avec peu de changements dans les prix.

FARINES et BLES

La Bourse de Chicago débuta en léger recul mais une reprise s'effectua par la suite faisant gagner au marché 1 point sur la clôture précédente. La cote clôtura à 111 cents.

Les nouvelles pessimistes sur les récoltes ont compté pour beaucoup dans les achats agressifs de la spéculation, stimulés, d'autre part, par les nouveaux développements de la guerre.

Les autorités canadiennes indiquent que les prairies ont besoin d'humidité avant les travaux d'ensemencement.

La petite amélioration constatée dans ce marché aussi la semaine dernière fut de courte durée et un état de choses beaucoup plus calme a prévalu pendant ces huit derniers jours. La forte production dépassant les besoins de la consommation est un élément de dépression et une cause de concurrence qui deviennent un obstacle à toute reprise. Les prix du marché sont plus ou moins stationnaires comme suit:

Farine supérieure P.T. 105 le sac de 54 ocques, qualité moyenne des cylindres P.T. 136 le sac de 80 ocques et farine basse des meules P.T. 129 le sac de 80 ocques.

Il y eut un peu plus de demande, cette semaine, de farine australienne disponible pour le transit, dont le prix est demeuré stable. Les cotations pour cette farine et pour les qualités américaines ainsi que les cours pratiqués pour la marchandise prompte sont les suivants:

Farine australienne

Disponible Franco-Bonded P.S. Lst. 11 3/4—11 7/8
Chargement avril
cif Lst. 10 7/8—11

Farine américaine

Disponible transit franco-Bonded Alexandrie Lst. 16 1/2—16 3/4
Dédouanée le sac de 54 ocques P.T. 180 — 182
Droits Douane farine P.T. 930

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 9.975 sacs

contre 8.131 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Said est de 19.191 sacs contre 22.799 sacs.

L'amélioration dont nous parlions il y a huit jours, ne s'est pas maintenue et cette fin de semaine nous trouve dans des conditions sensiblement moins satisfaisantes, avec une activité réduite et des prix en baisse. Ce semblant de reprise qui avait caractérisé la huitaine précédente et qui avait fait naître certains espoirs fut de courte durée. Les consommateurs se retirèrent bientôt du marché et l'on retomba dans le calme. La demande de farines devenue un moment meilleure probablement en prévision d'une hausse, se ralentit aussi quand il devint apparent que la reprise dans le marché du blé ne pouvait pas aller plus loin. Ce qui déprime le marché, c'est la grande quantité de blé attaqué par le parasite qui est offerte sur le marché et les grosses bonifications que les vendeurs sont parfois obligés d'accorder pour faire accepter leur marchandise. Ces ventes à rabais font indiscutablement tort aux prix de la marchandise saine et sont un élément défavorable dont le marché aura à se ressentir jusqu'à la nouvelle récolte. Il s'agit en effet de liquider des stocks assez importants de blé, ce qui ne sera pas chose facile avec moins de mouvement dans tous les produits, ce qui est assez naturel

Chez nous, la semaine sous revue n'a présenté rien de saillant. D'une manière générale il y eut un pouvoir d'achat réduit à sa plus simple expression.

On a reçu pendant la semaine 15.712 ardebs dont 3.405 ardebs de blé Béhéri et 12.307 ardebs de blé Saïdi. La qualité moyenne de 22 1/2 kirats valait en dernier lieu, P.T. 147 l'ardeb de 150 kilos pour le hindi Saïdi, P.T. 141 pour le baladi Saïdi P.T. 143 pour le hindi béhéri et P.T. 135 pour le baladi béhéri.

SUCRES

La Bourse de New-York ouvrit en avant de 2 points sur la clôture précédente, mais les cours fléchirent aussitôt sur des liquidations et en l'absence de facteurs stimulants. La cote termina à 193 cents, en baisse de 3 points.

Il y eut aussi des ventes en arbitrages pour compte d'intérêts cubains et le marché termina en baisse de 4 points sur la semaine dernière.

après les nombreux échanges enregistrés la semaine d'avant. Il convient cependant de signaler le ton ferme des prix de la marchandise prompte et pas du sucre seulement. Pour cet article, c'est surtout à la pénurie de sucre disponible pour le transit qu'il faut attribuer l'attitude intransigeante des vendeurs qui ne sont pas disposés à céder leur marchandise au-dessous de Lst. 0.7/6 sur le prix de la semaine dernière. Il faut noter que ces résultats sont réduites et que les prix seraient sensiblement plus élevés si les ordres des pays consommateurs étaient un peu plus fréquents et plus nombreux.

En ce qui concerne les transactions avec la source pour expéditions futures, il est assez curieux de constater le manque de dispositions dont témoignent pour ces affaires, les consommateurs habituels de cet article, en dépit du prix avantageux auquel il peut être obtenu.

En effet, en traitant en florins et sur la base de 162 fl. le prix de ce sucre reviendrait à Lst. 14 la tonne et peut-être même une petite fraction plus bas, cif Port-Said.

Aucun changement n'est à signaler dans le marché du sucre égyptien. Le granulé-raffiné vaut P.T. 4 l'ocque, le concassé P.T. 4, les pains P.T. 4 6/10 et les tablettes P.T. 4 1/2 l'ocque.

RIZ

La huitaine sous revue a été marquée par une accentuation de la hausse qui est due à la continuation de la bonne demande de riz pour l'exportation. Les ordres du dehors sont réguliers alors que l'offre est plutôt restreinte. Les rizeries ont procédé à d'importants achats de riz paddy qui ont eu pour effet de faire hausser son prix à P.T. 660 la dariba rendue franco Alexandrie. Ce prix valait seulement P.T. 620 il y a huit jours.

La hausse sur le riz travaillé est d'environ P.T. 9 par sac. Le glacé disponible vaut actuellement P.T. 126 le sac et les livraisons futures P.T. 127 le sac de 100 kilos. Le mamsouh est à P.T. 106 le disponible à P.T. 109, le contrat et le cargo à P.T. 107 et P.T. 108 respectivement, la marchandise prompte et le contrat. Une hausse ultérieure de nos prix semble des plus probables. La spéculation n'est pas restée étrangère à ce mouvement de hausse avec beaucoup de succès cette fois-ci. Il en fut de même de la consommation qui effectua de bons achats de riz

mamsouh. Nous terminons la semaine sur un ton très ferme.

On n'a pas eu des cotations pour le riz de Rangoon mais on parle toujours de Lst. 11 1/2 la tonne cif Port-Said.

SACS VIDES

Après la forte reprise de la semaine dernière, le ton du marché est devenu plus calme et quelques petites fractions ont été perdues sur les gains réalisés il y a huit jours. Les cotations un peu plus basses des Indes ont contribué à la réaction de notre marché.

Les sacs à coton lbs. 3 disponibles ont abandonné 5 paras et valent maintenant P.T. 8 le sac dédouané franco Bonded Port Tewfick. Le contrat Août/Septembre perd aussi 5 paras à P.T. 8 10/40. Les acheteurs ont été plus réservés et provoquent ainsi un léger tassement des cours de toutes les qualités de sacs qui s'établissent comme suit pour la marchandise prompt et le chargement.

	P.T.	
Sacs lbs. 2 1/4	76/-	5.
Sacs lbs. 2 1/2	89/-	5.7/40
Sacs lbs. 3 1/4	119/1	7.
Sacs lbs. 5	187/-	10 30/40
Sacs lbs. 5 (extra)	188/-	11

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 4.614 balles contre 5.307 balles de la semaine dernière.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Vendredi 3 mai 1940

Société des Terrains de la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Extr., au Siège de la Société, 1, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Samedi, 11 Mai 1940

Société Orientale de Publicité. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 9 rue Rolo, Alexandrie, à 11 h. a.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Mardi 30 avril 1940

Association du Commerce d'Importation d'Alexandrie. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal, à Minet El Bassal, Alexandrie, à midi.

Crownegypt C., S.A.E. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 6, rue de l'Ancienne Bourse, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Sidi Salem Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 10, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Cairo Agricultural Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, Guézireh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Josy Film Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 11, rue Antikhana, Le Caire, à 5 h. p.m.

National Ginning Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 7, rue Adib, Alexandrie, à 6 h. 15 p.m.

Mercredi, 1er Mai 1940

Tramways d'Alexandrie (Egypte). — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 204, Rue Royale, Bruxelles (Belgique), à 3 h. p.m.

Mardi 7 mai 1940

The Egyptian Delta Land & Investment Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 14, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Mercredi 8 mai 1940

Egyptian Mining & Prospecting Cy. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de la Société, 1, rue Borsa El Guédida, Le Caire, à 11 h. a.m.

Jeu-di, 9 Mai 1940

Anglo-American Nile & Tourist Co. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 17, rue Maleka Farida, Le Caire, à 5 h. 30 p.m.

AVIS et CONVOCATIONS

TRAMWAYS D'ALEXANDRIE

(Egypte), Société Anonyme
Registre du Commerce
Bruxelles No. 8357
à BRUXELLES
rue Royale, No. 204

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le MERCREDI 1er MAI 1940, à quinze heures, au Siège Social, à Bruxelles, rue Royale, No. 204.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires sur l'Exercice 1939.
- 2° Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1939 et fixation des dividendes.
- 3° Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.

4° Nomination de deux Administrateurs.

5° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1940 et fixation de leurs émoluments.

6° Tirage au sort de 503 obligations.

MM. les Actionnaires qui désirent assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter sont tenus de se conformer aux articles 26 et 28 des Statuts.

Les actions pourront être déposées :

A BRUXELLES, à la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence et à ses agences ; à l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris, 2, rue Montagne aux Herbes Potagères, jusqu'au 25 avril inclus.

A PARIS, au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, jusqu'au 25 avril inclus.

A ALEXANDRIE et au CAIRE : dans un établissement financier, jusqu'au 15 avril inclus.

THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT CY. LTD.

Ordinary General Meeting

to be held at 14, Sharia Sheikh Aboul Sebaa, Cairo, on Tuesday, 7th May, 1940, at 4 o'clock p.m.

Notice is hereby given that the Annual Ordinary General Meeting of the Company will be held at the Offices of the Company, 14, Sharia Sheikh Aboul Sebaa, Cairo, on Tuesday, 7th May 1940, at 4 o'clock p.m. precisely, for the purpose of receiving the Directors' Report and Balance sheet for the year ended 31st. December 1939, fixing the Dividend, confirming the appointment of a new Director, electing Directors in the place of those retiring by rotation, appointing Auditors for the ensuing year and fixing their remuneration, and transacting the Ordinary General business of the Company.

Dated this 9th April 1940.

By order of the Board,
T. J. DALE,
General Manager.

Meady, Cairo.

N.B. — Shareholders who hold Warrants to bearer and whose names are not on the Share Registers of the Company, are reminded that if they wish to attend this General Meeting of the Company, they must first deposit their Bearer Warrants together with a statement in writing of their names and address at any of the leading Banks two clear days before the date of the Meeting viz, not later than the 4th May 1940. The Share

Warrants remaining so deposited until after The General Meeting shall have been held. Each Depositor will Exchange for the Share Warrants deposited which must be produced by the Holders, attending the Meeting.

* * *

**THE CAIRO ELECTRIC
RAILWAYS AND HELIOPOLIS
OASES COMPANY**

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de capital sont informés que, par décision prise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 1940, le dividende de l'exercice 1939 est fixé à P.T. 45 (Piastres au tarif quarante-cinq).

Ce dividende est payable contre remise du coupon No. 34 (trente quatre) à partir du 22 Avril 1940 :

a) Pour les titres circulant en Egypte, sous déduction de l'impôt égyptien de 8 0/0 et des droits de timbre, par P.T. 41,34.

b) Pour les titres circulant à l'étranger, dont les coupons seront présentés à Paris, Bruxelles et Genève, par la contre-valeur de P.T. 41,40, sous déduction des impôts en vigueur dans ces pays.

Il sera, en outre, déduit du susdit montant de P.T. 41,40 les droits de timbre égyptien pour l'année 1939 s'élevant à P.T. 0,06. Toutefois, les détenteurs des titres pourront obtenir l'exemption de ces droits s'ils justifient que leurs titres n'ont pas circulé en Egypte à un moment quelconque entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1939.

Les Actionnaires présentant leurs coupons en Europe devront se conformer aux prescriptions du Contrôle des changes.

Le paiement des coupons s'effectuera :

au Caire et à Alexandrie :

A la National Bank of Egypt,
A la Banque Belge et Internationale en Egypte ;

En Europe :

A la Banque Industrielle Belge — Bruxelles,

A la Banque Parisienne pour l'Industrie — Paris,

A la Banque Mirabaud, fils et Co. — Genève,

A la Banque Fédérale — Genève.

Le Conseil d'Administration.

* * *

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires sont informés qu'un dividende de P.T. 9.— par action, voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mars 1940, est payable contre re-

mise du coupon No. 12 à partir du 26 Mars 1940 sous déduction de l'impôt.

Au Caire, aux guichets du Siège Social, 8 Rue Cheikh Aboul Sebaa.

A Londres, aux guichets de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Ltd. 4, Bishopsgate E. C. 2.

Le Conseil d'Administration

* * *

**THE PORT SAID SALT
ASSOCIATION, Ltd.**

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires de THE PORT SAID SALT ASSOCIATION LIMITED sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 29 MARS 1940, a décidé la répartition d'un dividende de 3-6d (trois shillings et six pence) net d'impôt, par action, pour l'exercice 1939, payable à partir du 1er. Avril 1940, aux guichets du Crédit Lyonnais, à Alexandrie et à Londres, contre présentation du coupon No. 64 (soixante quatre).

* * *

NATIONAL BANK OF EGYPT

Avis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la National Bank of Egypt, réunis le 20 mars 1940, au Siège Social au Caire, a approuvé les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1939, et a décidé la distribution d'un dividende de quatorze pour cent, soit vingt-huit shillings par action. Une répartition de huit shillings,

soit quatre pour cent, a déjà été faite le 1er septembre 1939. Le solde de vingt shillings par action est payable, sous déduction de l'impôt sur le Revenu conformément à la loi No. 14 de 1939, à partir du 21 mars 1940, contre remise du coupon No. 67 : en Egypte, au of Egypt, au Caire, et à sa Suc-Siège Social de la National Bank cursale d'Alexandrie, et à Londres, à l'agence de la National Bank of Egypt, 6 & 7, King William Street, E.C.4.

PROCÈS en COURS

26 octobre 1940

Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act, int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

**CONSOMMATION LOCALE
DE COTON
ET GRAINES DE COTON**

Du 1er Septembre 1939 au 10 Avril 1940, la consommation de coton à Alexandrie, s'est élevée à 131.435 cantars, et à l'intérieur à 254.628 cantars, soit un total de 386,063 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 795.616 ardebs contre 708.610, laissant un stock de 1.158.292 ardebs contre 644.989.

**BANCO
ITALO-EGIZIANO**

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.C. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 25 Avril 1940

	COTON											STOCK
	Arrivages	EXPORTATIONS										
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ...	137 226	8.734	63.872	9.238	68.231	1.640	12.053	—	—	19.612	111.156	2.541.905 \$
Même sem. 1939	144.128	13.977	102.282	15.965	118.265	4.387	32.493	2 341	17.307	36.670	270.347	2.723.910 *
» » 1938	106.266	4.198	30.732	6.549	48.309	4.229	31.203	791	5.814	15.767	116.058	2.869.364 †
Dep. 1 ^{er} Sep. 1939	8.033.022	310.066	2.271.052	334.519	2.461.221	157.524	1.163.112	26 346	193.449	828.455	6 088.834	—
Même époque 1938	7.148.503	274.306	2.012.550	390.304	2 883.661	121.131	917 583	18.560	136.635	807.301	5.950.429	—
» » 1937	9.032.175	295.566	2 169.455	453.982	3.353.986	114.043	841.803	20.288	149.022	833.879	6.514.266	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455.Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 17 Avril 1940 Cantars 262.958 (3).

Exportation par d'autres ports au 17 Avril 1940 cantars 168.

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 24 Avril 1940 cantars 619 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					STOCK	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS					Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cette semaine ...	63.595	65.803	—	—	65.803	1.157.546 \$	354	6.185	194
Même sem. 1939...	90.472	72.053	4.200	—	76.253	1.416.988 *	3.449	5.606	56
» » 1938...	68.150	4.864	7	—	4.865	1.331.704 †	2.241	2.845	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	3.211.873	1.380.849	76.760	795	1.458.374	—	34.960	129.088	11.849
Même époque 1938	3.005.359	1.554.900	58.423	16.793	1.630.416	—	59.154	141.421	7.068
» » 1937.	4.051.661	2.634.210	132.563	—	2.766.773	—	76.476	154.222	1.963

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938.-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 17 Avril 1940 Ard. 816.294; qui pour cette saison a été déduite du stock (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES						ORGES	
	Arrivages	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages	Export.
		Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent			
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs
Cette semaine	1.879	—	—	441	441	7.866	764	—
Même semaine 1939.....	2.264	—	53	—	53	9.065	73	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	6.348	—	—	1.007	1.007	—	1.797	—
Même époque 1939.....	8.089	—	267	243	510	—	257	169
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard.	2.525					Ard.	1.705
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard.	1.486					Ard.	1.905

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		
Cette semaine	11.087	1.760	3.344	6.681	3.098	10.379	5.908	67.138	87.089
Même semaine 1939.....	6.893	211	—	436	—	1.280	—	50.073	92.442
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	51.812	9.783	3.344	25.529	14.487	111.883	53.863	392.270	282.903
Même époque 1939.....	32.007	3.471	—	1.500	6	21.196	19	715.020	597.102

Stocks au 1^{er} Avril 1940 Ard. 14.667 Ard. 826 au 1^{er} Déc. 1939 Ard. — au 1^{er} Mars 1940 Crs. —Stocks au 1^{er} Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1^{er} Déc. 1938 Ard. — au 1^{er} Mars 1939 Crs. —N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.